

Dans la présente édition l'accès par simple clic à tous les tableaux et graphiques (en format EXCEL) est possible.

L'ensemble des tableaux et graphiques (format EXCEL) peuvent être téléchargés grâce au fichier zip:
[fond201011_all.zip](#)



MENFP

Statistiques globales et analyse des résultats scolaires



**Enseignement fondamental:
Cycles 1 à 4**

Éducation différenciée

Année scolaire 2010 /2011

MENFP

Statistiques globales et analyse des résultats scolaires

**Enseignement fondamental:
Cycles 1 à 4**

Éducation différenciée

Année scolaire 2010 /2011

Table des matières

Généralités

1. Population concernée - Répartition 2010/2011	7
2. Répartition selon la nationalité des élèves	8
2.1. Les différentes nationalités par cycle d'études.....	8
2.2. Rétrospective des différentes nationalités	8
2.3. Pays de naissance	9
2.4. Rétrospective: Pays de naissance	9
2.5. Première langue parlée.....	10
3. Répartition par âge.....	11
3.1. Répartition par âge et par cycle d'études.....	11
3.2. Répartition des élèves par rapport à l'âge normal	12
3.3. Rétrospective: Âge normal.....	12
4. Élèves primo-arrivants	13
4.1 Pays de naissance des élèves primo-arrivants.....	13
4.2. Répartition des élèves primo-arrivants par cycle d'études et par âge.....	13

Répartition des élèves par commune

1. Introduction.....	14
2. Répartition par commune et par ordre d'enseignement.....	17
3. Pourcentage d'élèves de nationalité étrangère par commune.....	20
4. Répartition des élèves par arrondissement.....	22

Répartition des élèves par cycle d'études

1. Le cycle 1 de l'Enseignement fondamental.....	23
1.1. Cycle 1 - précoce	23
1.1.1. Répartition par nationalité et par sexe.....	23
1.1.2. Répartition par nationalité et par âge.....	24
1.1.3. Répartition par langue parlée.....	24
1.1.4. Modes et nombre de fréquentation hebdomadaires	25
1.1.5. Rétrospective.....	26
1.2. Cycle 1 - préscolaire	27
1.2.1. Répartition par nationalité	27
1.2.2. Répartition par nationalité et par âge.....	27
1.2.3. Répartition par langue parlée.....	28
1.2.4. Rétrospective.....	30

Table des matières

2. Les cycles 2 - 4 de l'Enseignement fondamental.....	31
2.1. Répartition par nationalité et par sexe.....	32
2.2. Répartition par nationalité et par âge.....	32
2.3. Répartition par langue parlée	33
2.4. Enseignement public et privé subventionné.....	34
2.5. Instruction religieuse et morale et Éducation morale et sociale.....	35
2.6. Cours d'accueil et cours d'appui	36
2.7. Rétrospective	38
3. L'Éducation différenciée	39
3.1. La scolarisation à l'Éducation différenciée	40
3.1.1. Répartition des élèves dans les différents centres et instituts.....	40
3.1.2. Répartition par sexe	41
3.1.3. Répartition par âge.....	41
3.1.4. Répartition par nationalité.....	42
3.2. Le travail en ambulatoire.....	43
3.2.1. Le Centre de Logopédie	43
3.2.2. L'Institut pour déficients visuels de l'Éducation différenciée (IDV).....	45
3.2.3. Les équipes multiprofessionnelles de l'Éducation différenciée	46
Promotion des élèves	
1. L'évaluation certificative en cycle 1	51
1.1. Allongement de cycle	51
1.2. Admissions anticipées au cycle 2 de l'Enseignement fondamental.....	52
2. L'évaluation certificative aux cycles 2 à 4	53
3. Décisions de promotion à la fin de l'année scolaire 2010/2011	54
4. Retard scolaire.....	55
4.1. Retard scolaire par cycle d'études	55
4.2. Retard scolaire par cycle d'études et par sexe	55
4.3. Retard scolaire par cycle d'études et par nationalité.....	56
4.4. Rétrospective.....	57
5. Synthèse des orientations de l'Enseignement fondamental vers l'enseignement postprimaire - année scolaire 2010/2011	58
5.1. Procédure d'orientation à la fin du cycle 4.2	59
5.2. Recours.....	60
5.3. Passage de l'Enseignement fondamental vers l'enseignement postprimaire avant la fin du cycle 4.2.....	61

Table des matières

Personnel enseignant

1. Corps enseignant de l'Enseignement fondamental	63
1.1. Rétrospective par cycles d'études	63
1.2. Rétrospective par statut	64
1.3. Répartition par cycle d'études et par sexe	64
1.4. Rétrospective par sexe	64
1.5. Pyramide d'âge par statut et par sexe	65
1.6. Rétrospective de l'âge moyen des intervenants par cycle d'études.....	66
2. Tâches et branches enseignées.....	67
2.1. Tâches du corps enseignant	67
2.1.1. Répartition par tâche et par cycle d'études	67
2.1.2. Répartition par tâche et par statut.....	67
2.2. Cycle 2 - 4: Corps enseignant, tâches et matières enseignées	68
2.2.1. Répartition par cycle d'études et par statut.....	68
2.2.2. Répartition par cycle d'études et par tâche.....	68
2.2.3. Âge moyen des intervenants par cycle d'études.....	69
2.2.4. Matières enseignées par cycle d'études.....	69
2.2.5. Matières enseignées par statut	70
2.2.6. Matières enseignées par tâche	70
3. Corps enseignant par commune	71
4. Temps de travail du personnel enseignant.....	74
4.1. Temps de travail par cycle d'études.....	74
4.2. Temps de travail par statut	74
4.3. Temps de travail par tâche.....	75
4.4. Temps de travail par âge.....	75

Annexe: Écoles privées non-subsidées et internationales

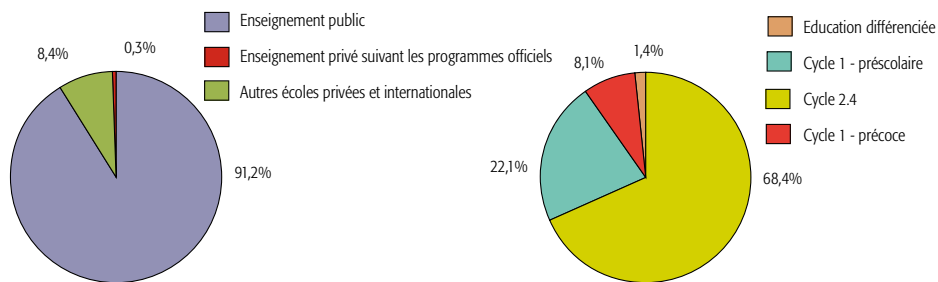
1. Répartition des élèves par école et par ordre d'enseignement	77
2. Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers par école et par ordre d'enseignement.....	77
3. Répartition des élèves par ordre d'enseignement et par nationalité.....	78

Généralités

1. Population concernée - Répartition 2010/2011

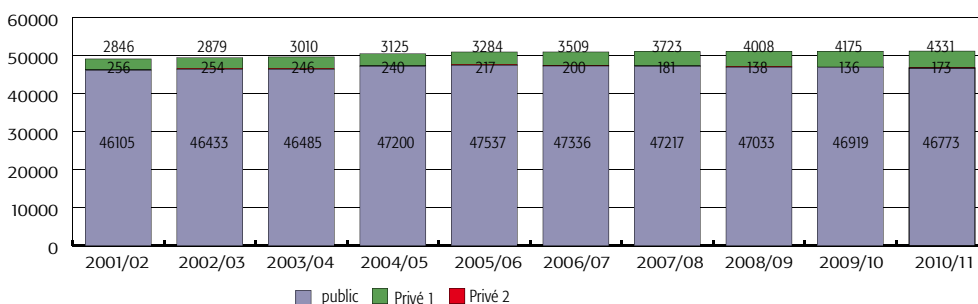
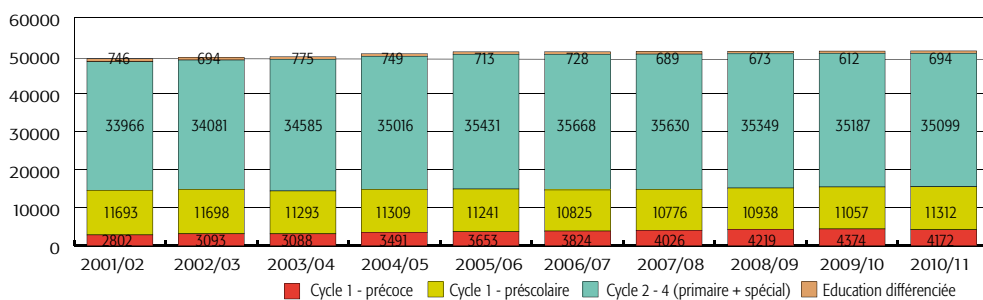
Pour l'année scolaire 2010/2011, la population scolaire de l'Enseignement fondamental et de l'Éducation différenciée s'élève à 51318 élèves. La répartition des élèves se présente comme suit:

Ordre d'enseignement	Enseignement public	Enseignement privé suivant les programmes officiels	Autres écoles privées et internationales	Total
Cycle 1 - précoce	3961		252	4213
Cycle 1 - préscolaire	10195		1117	11312
Cycles 2-4	31969	127	3003	35099
Éducation différenciée	694			694
Total	46819	127	4372	51318



Toutes les statistiques qui suivent se basent sur les données des élèves (N = 46819 + 127 = 46946) et du personnel enseignant de l'enseignement public et de l'enseignement privé qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale. Les données concernant les écoles privées et internationales se trouvent en annexe du document.

Rétrospective



2. Répartition selon la nationalité des élèves

Au cycle 1 - précoce, les proportions d'élèves luxembourgeois et étrangers s'élèvent respectivement à 56,8% et à 43,2%. Au cycle 1 - préscolaire, cette répartition est de 51,7% - 48,3%. Aux cycles 2 à 4, les élèves luxembourgeois représentent 52,4% et les élèves de nationalité étrangère 47,6% de la population scolaire.

2.1. Les différentes nationalités par cycles d'études

Nationalité	Ordre d'enseignement				Total	%
	Cycle 1 - précoce	Cycle 1 - préscolaire	Cycle 2 - 4	Éducation différenciée		
luxembourgeoise	2249	5266	16808	340	24663	52,5%
portugaise	857	2535	8330	234	11956	25,5%
ex-yougoslave	172	535	1764	11	2482	5,3%
française	202	527	1294	19	2042	4,3%
belge	76	275	697	10	1058	2,3%
italienne	51	194	761	21	1027	2,2%
allemande	64	151	465	10	690	1,5%
autre/indéterminée	290	712	1977	49	3028	6,4%
Total	3961	10195	32096	694	46946	100,0%
Total élèves étrangers	1712	4929	15288	354	22283	
% élèves étrangers	43,2%	48,3%	47,6%	51,0%	47,5%	
% élèves luxembourgeois	56,8%	51,7%	52,4%	49,0%	52,5%	

Les 3028 élèves repris sous «autres nationalités» se répartissent sur 113 nationalités individuelles.

2.2. Rétrospective des différentes nationalités

Nationalité	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
luxembourgeoise	60,8%	60,9%	59,9%	58,9%	58,2%	57,5%	56,1%	54,3%	52,5%	52,5%
portugaise	19,3%	20,1%	20,7%	21,5%	22,1%	22,7%	23,6%	24,7%	25,5%	25,5%
ex-yougoslave	4,8%	5,2%	4,8%	4,9%	4,9%	5,2%	5,3%	5,2%	5,3%	5,3%
française	3,1%	3,2%	3,5%	3,5%	3,6%	3,6%	3,8%	4,0%	4,3%	4,3%
belge	1,9%	1,9%	2,0%	2,1%	2,1%	2,2%	2,2%	2,2%	2,3%	2,3%
italienne	2,8%	2,9%	2,7%	2,8%	2,6%	2,6%	2,6%	2,5%	2,4%	2,2%
allemande	1,2%	1,1%	1,5%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,3%	1,5%	1,5%
autre/indéterminée	6,1%	4,8%	5,1%	5,2%	5,4%	4,9%	5,2%	5,7%	6,4%	6,4%
% élèves étrangers	39,2%	39,1%	40,1%	41,1%	41,8%	42,5%	43,9%	45,7%	47,5%	47,5%
% élèves luxembourgeois	60,8%	60,9%	59,9%	58,9%	58,2%	57,5%	56,1%	54,3%	52,5%	52,5%

Les données qui suivent concernent les élèves de l'Enseignement fondamental - cycles 1 à 4 (total: 46252). L'Éducation différenciée sera traitée séparément.

2.3. Pays de naissance

70,2% des élèves de nationalité étrangère fréquentant une classe de l'Enseignement fondamental sont nés au Grand-Duché. 3,2% des élèves luxembourgeois ne sont pas nés au Luxembourg.

Pays de naissance	Nationalité				Total	
	luxembourgeoise		étrangère			
Luxembourg	23549	96.8%	15397	70.2%	38946	84.2%
Étranger	774	3.2%	6532	29.8%	7306	15.8%
Total	24323	100.0%	21929	100.0%	46252	100.0%
%	52.6%		47.4%		100.0%	

2.4. Rétrospective: Pays de naissance

Pays de naissance	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
Luxembourg	84.9%	85.3%	86.0%	86.0%	87.2%	86.8%	86.4%	84.1%	83.5%	84.2%
Étranger	15.1%	14.7%	14.0%	14.0%	12.8%	13.2%	13.6%	15.9%	16.5%	15.8%

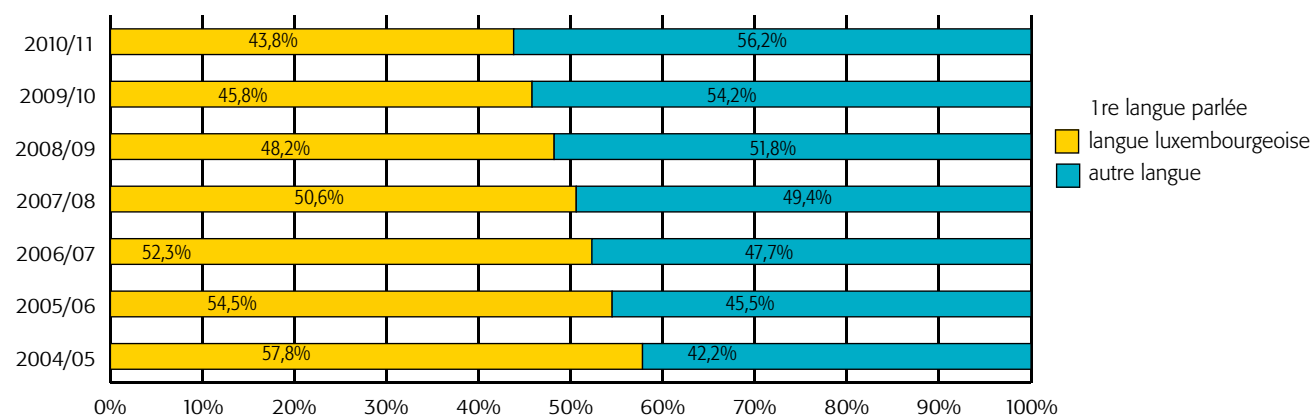
2.5. Première langue parlée

La première langue parlée est définie comme la langue la plus parlée dans la cellule familiale de l'élève. Cette définition est la base de toutes les statistiques dans cette publication concernant la langue parlée des élèves. Le pourcentage d'élèves luxembourgeois dont la première langue parlée à la maison n'est pas la langue luxembourgeoise s'élève à 19,6%. D'un autre côté, seulement 3,2% des élèves de nationalité étrangère utilisent le luxembourgeois comme première langue parlée à la maison.

Première langue parlée	Nationalité				Total	
	luxembourgeoise		étrangère			
luxembourgeoise	19560	80.4%	703	3.2%	20263	43.8%
autre	4763	19.6%	21226	96.8%	25989	56.2%
Total	24323	100.0%	21929	100.0%	46252	100.0%

Rétrospective

Première langue parlée	Nationalité						
	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
luxembourgeoise	57.8%	54.5%	52.3%	50.6%	48.2%	45.8%	43.8%
autre	42.2%	45.5%	47.7%	49.4%	51.8%	54.2%	56.2%



3. Répartition par âge

Les tableaux suivants mettent en évidence pour chaque année d'études les déviations par rapport à l'âge normal et définissent de cette manière les retards scolaires respectifs. La notion d'âge normal admet que les élèves ont été scolarisés en 1^{re} année du cycle 1 (éducation préscolaire) à l'âge de 4 ans révolus le 1^{er} septembre de l'année en question. L'âge normal des enfants de l'Éducation précoce (qui est une offre facultative) est de 3 ans. Les tableaux se basent sur les données des élèves du cycle 1 - précoce, du cycle 1 - préscolaire et des cycles 2 à 4 de l'Enseignement fondamental.

3.1. Répartition par âge et par cycle d'études

Classe	Âge au 1er septembre 2010 (en chiffres absolus)													Total
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	≥14	
Cycle 1 - Précoce	112	3814	35											3961
Cycle 1 - Préscolaire		6	5020	4933	232	4								10195
Cycle 2.1				96	4705	242	11	1						5055
Cycle 2.2				1	89	4755	810	67	3					5725
Cycle 3.1						73	4079	829	89	9	1			5080
Cycle 3.2							84	4283	1137	174	7			5685
Cycle 4.1							2	99	4081	1047	153	8	3	5393
Cycle 4.2								1	89	3929	992	143	4	5158
Total	112	3820	5055	5030	5026	5074	4986	5280	5399	5159	1153	151	7	46252

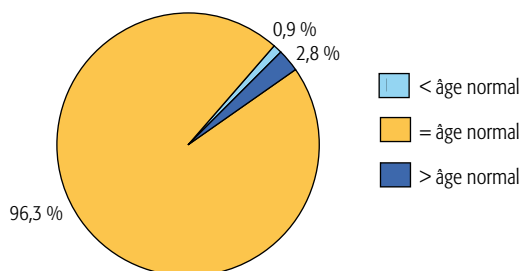
Classe	Âge au 1er septembre 2010 (en %)													Total
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	≥14	
Cycle 1 - Précoce	2.8%	96.3%	0.9%											100.0%
Cycle 1 - Préscolaire		0.1%	49.2%	48.4%	2.3%	0.0%								100.0%
Cycle 2.1				1.9%	93.1%	4.8%	0.2%	0.0%						100.0%
Cycle 2.2				0.0%	1.6%	83.1%	14.1%	1.2%	0.1%					100.0%
Cycle 3.1						1.4%	80.3%	16.3%	1.8%	0.2%	0.0%			100.0%
Cycle 3.2							1.5%	75.3%	20.0%	3.1%	0.1%			100.0%
Cycle 4.1							0.0%	1.8%	75.7%	19.4%	2.8%	0.1%	0.1%	100.0%
Cycle 4.2								0.0%	1.7%	76.2%	19.2%	2.8%	0.1%	100.0%
Total	0.2%	8.3%	10.9%	10.9%	10.9%	11.0%	10.8%	11.4%	11.7%	11.2%	2.5%	0.3%	0.0%	100.0%

Généralités

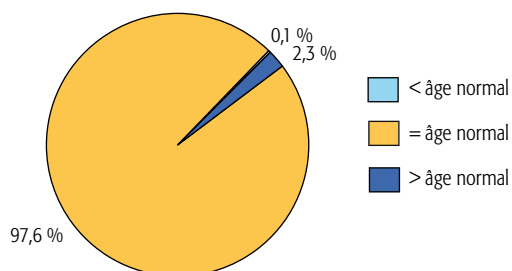
3.2 Répartition des élèves par rapport à l'âge normal

Parmi les élèves fréquentant le cycle 1 - préscolaire, 2,3% dépassent l'âge normal correspondant à leur niveau d'études. Ce pourcentage s'élève à 17,9% pour les élèves de l'Enseignement fondamental des cycles 2 à 4.

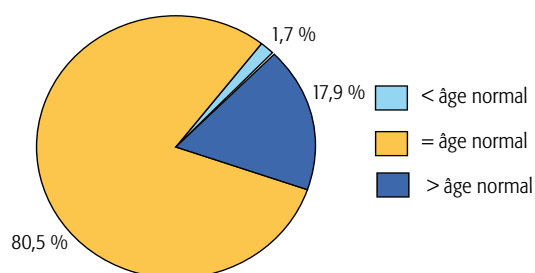
Cycle 1 - précoce	nombre absolu	%
<âge normal	112	2.8%
âge normal	3814	96.3%
>âge normal	35	0.9%
Total	3961	100.0%



Cycle 1 - préscolaire	nombre absolu	%
<âge normal	6	0.1%
âge normal	9953	97.6%
>âge normal	236	2.3%
Total	10195	100.0%



Cycles 2-4	nombre absolu	%
<âge normal	534	1.7%
âge normal	25832	80.5%
>âge normal	5730	17.9%
Total	32096	100.0%



3.3 Rétrospective: Âge normal

		2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
Cycle 1 - précoce	<âge normal			1.9%	2.7%	1.6%	1.9%	2.3%	4.9%	4.2%	2.8%
	âge normal			97.5%	96.4%	97.1%	97.2%	96.8%	94.2%	94.9%	96.3%
	>âge normal			0.6%	0.9%	1.3%	0.9%	1.0%	0.9%	0.9%	0.9%
Cycle 1 - préscolaire	<âge normal	0.2%	0.2%	0.1%	0.1%	0.5%	0.1%	0.1%	0.0%	0.0%	0.1%
	âge normal	97.8%	96.2%	97.4%	98.2%	97.7%	97.9%	98.0%	98.2%	98.4%	97.6%
	>âge normal	2.1%	3.6%	2.5%	1.7%	1.8%	2.0%	1.9%	1.7%	1.6%	2.3%
Cycles 2-4	<âge normal	1.2%	1.4%	1.1%	1.2%	1.2%	1.3%	1.5%	1.4%	1.5%	1.7%
	âge normal	78.4%	78.2%	78.9%	78.6%	78.5%	78.5%	78.6%	79.0%	79.5%	80.5%
	>âge normal	20.3%	20.4%	20.0%	20.2%	20.2%	20.1%	19.9%	19.6%	19.0%	17.9%

4. Élèves primo-arrivants

Les élèves primo-arrivants sont les élèves qui ne sont arrivés que récemment au Luxembourg, c'est-à-dire au cours de l'année qui précède l'année scolaire considérée. Au cours de l'année scolaire 2010/2011, 869 élèves primo-arrivants fréquentent les classes de l'Enseignement fondamental, ce qui correspond à 1,9% de la population totale des élèves et à 11,9% des élèves nés à l'étranger.

4.1 Pays de naissance des élèves primo-arrivants

Pays de naissance	Total	%
Portugal	349	40,2%
France	76	8,7%
Pays de l'Ex-Yougoslavie	56	6,4%
Allemagne	51	5,9%
Belgique	33	3,8%
Brésil	19	2,2%
Espagne	18	2,1%
Italie	17	2,0%
Îles du Cap-Vert	15	1,7%
USA	10	1,2%
autre/indéterminé	225	25,9%
Grand Total	869	100,0%

Les pays d'origine les plus importants des élèves primo-arrivants sont par ordre décroissant le Portugal avec 40,2%, la France avec 8,7%, es pays de l'Ex-Yougoslavie avec 6,4% et l'Allemagne avec 5,9%.

4.2 Répartition des élèves primo-arrivants par cycle d'études et par âge

Cycle	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total	%
Cycle 1 - précoce	5	174	2									181	20,8%
Cycle 1 - préscolaire			98	87	17	1						203	23,4%
Cycle 2.1				2	69	35	1					107	12,3%
Cycle 2.2					2	51	16	2				71	8,2%
Cycle 3.1							50	46	7	1		104	12,0%
Cycle 3.2								42	28	4	1	75	8,6%
Cycle 4.1									3	48	24	75	8,6%
Cycle 4.2									3	46	4	53	6,1%
Total	5	174	100	89	88	87	67	93	86	75	5	869	100,0%
	0,6%	20,0%	11,5%	10,2%	10,1%	10,0%	7,7%	10,7%	9,9%	8,6%	0,6%		

665 (76,5%) des élèves primo-arrivants fréquentent une classe d'un cycle d'études correspondant à leur âge. 189 (21,7%) fréquentent une classe d'un niveau inférieur à la classe correspondant à leur âge.

Pour le nombre d'élèves suivant des cours d'accueil, voir le chapitre 2.6.1 à la page 36.

Répartition des élèves par commune

1. Introduction

L'Enseignement fondamental accueille les enfants de 3 à 11 ans et comprend 9 années de scolarisation réparties sur 4 cycles d'apprentissage. La première année du premier cycle, l'éducation précoce, est facultative. La scolarité obligatoire commence dès l'âge de 4 ans révolus au 1^{er} septembre de l'année en question.

En septembre 2009, l'Enseignement fondamental a connu au Luxembourg une réforme d'envergure, indispensable à son adaptation aux besoins des élèves et au monde d'aujourd'hui.

Administration et fonctionnement de l'Enseignement fondamental

Le 21 janvier 2009, trois lois ont été votées qui réorganisent les 9 premières années de scolarisation sur le plan pédagogique et organisationnel.

L'éducation précoce, l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire forment désormais un ensemble cohérent et continu et sont regroupés sous le nom d'«Enseignement fondamental».

La réforme est entrée en vigueur à la rentrée scolaire de septembre 2009.

Scolarité obligatoire

La scolarité est obligatoire au Luxembourg dès 4 ans et jusqu'à 16 ans. Elle comporte un minimum de 12 années réparties entre l'Enseignement fondamental et l'enseignement post-primaire.

Organisation de l'Enseignement fondamental

L'Enseignement fondamental est organisé en quatre cycles d'apprentissage.

Le cycle 1, qui correspond à l'éducation préscolaire, s'étend sur trois années et s'adresse aux enfants de trois à cinq ans. La première année (éducation précoce) est facultative, les deux autres années, qui concernent les enfants de 4 et 5 ans, sont obligatoires.

Les cycles 2 à 4 correspondent à l'enseignement primaire.

- Le cycle 2 concerne les enfants de 6 et 7 ans
- Le cycle 3 concerne les enfants de 8 et 9 ans
- Le cycle 4 concerne les enfants de 10 et 11 ans

Chaque cycle a en principe une durée de deux ans. À la fin de chaque cycle, l'élève doit avoir acquis les socles de compétences, c'est-à-dire les objectifs d'apprentissage, pour pouvoir continuer son parcours au cycle suivant. Dans des cas exceptionnels, l'élève peut passer un cycle en un an ou avoir besoin de 3 ans pour atteindre les socles définis.

Cette organisation permet davantage de souplesse dans la gestion des apprentissages. La gestion pratique de l'organisation du cycle appartient aux écoles.

Chaque classe est prise en charge par un titulaire de classe. Les enseignants travaillent en équipes pédagogiques, mais chaque titulaire garde sa responsabilité à l'égard des élèves de sa classe.

L'Enseignement fondamental propose, au niveau de chaque ordre d'enseignement, des mesures et classes spécifiques destinées à l'accueil et à la scolarisation des enfants étrangers.

Soumis à l'obligation scolaire, les enfants affectés d'un handicap ou à besoins éducatifs spéciaux sont soit intégrés dans l'enseignement normal, soit pris en charge par un institut ou service de l'Éducation différenciée.

Inscription

La formation scolaire des enfants de 3 à 11 ans s'accomplit en principe dans l'Enseignement fondamental public. Elle peut également être suivie dans une école privée, une école européenne ou à l'étranger. Elle peut aussi se faire à domicile dans des cas exceptionnels.

Selon la loi, tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le 1^{er} septembre doit fréquenter l'Enseignement fondamental. La commune inscrit d'office l'enfant à l'école qui correspond à son lieu de résidence.

Répartition des élèves par commune

Les enfants âgés de trois ans avant le 1er septembre peuvent, si les parents le souhaitent, fréquenter une classe de l'éducation précoce. L'admission se fait en principe au début de l'année scolaire. Certaines communes acceptent des admissions au début des deuxième et troisième trimestres. Les parents reçoivent de l'administration communale un formulaire de demande pour une inscription éventuelle. Les parents arrivés dans la commune en cours d'année doivent contacter directement leur commune de résidence.

Les parents désirant inscrire leur enfant dans l'école d'une autre commune adressent leur demande au bourgmestre de cette commune avant le 15 mai de l'année précédent la rentrée scolaire. Ils doivent présenter des motifs valables tels que :

- la garde de l'enfant par un membre de la famille (jusqu'au 3e degré inclus, à savoir les grands-parents et les oncles et tantes) ;
- la garde de l'enfant par une tierce personne exerçant une activité d'assistance parentale agréée par l'Etat ;
- la garde de l'enfant par un organisme actif dans le domaine socio-éducatif et agréé par l'Etat ;
- la situation du lieu de travail d'un des parents.

Selon leur âge d'arrivée au Grand-Duché, les enfants étrangers sont intégrés dans le cycle 1, où ils apprennent le luxembourgeois, ou dans les classes des cycles 2 à 4, où ils apprennent le luxembourgeois, l'allemand et le français.

Pour les enfants nouvellement installés au Luxembourg, l'État peut créer des classes spécialisées.

Pour les enfants à besoins éducatifs spécifiques, des mesures spécifiques sont proposées, allant de l'adaptation de l'enseignement et de l'appui à la scolarisation dans un Centre de l'Éducation différenciée, qui fait partie intégrante de l'Enseignement fondamental.

Acteurs de l'Enseignement fondamental

Chaque école possède des ressources humaines qui lui sont propres et en partage d'autres avec l'ensemble des écoles de son arrondissement.

À la tête de chacun des 21 arrondissements d'inspection du pays se trouve l'inspecteur. Il est le chef hiérarchique des enseignants de son arrondissement et l'interlocuteur des parents en cas de difficultés particulières.

Chaque classe est prise en charge par un titulaire de classe. Les enseignants et les éducateurs des classes d'un même cycle au sein d'une école forment l'équipe pédagogique du cycle. Les réunions de l'équipe sont gérées par le coordinateur de cycle.

Chaque école a un comité d'école, élu par et parmi les membres de son personnel. Son président, élu pour 5 ans, veille au bon fonctionnement de l'école et assure les relations avec la commune et les parents des élèves.

L'instituteur-ressources, plus expérimenté dans un domaine particulier, intervient selon les besoins de chaque école. Pour l'année scolaire 2009-2010, l'École fondamentale dispose de 10 instituteurs-ressources.

Le partenariat avec les parents est régulier. Ils sont tenus de répondre aux convocations, notamment lors des bilans d'évaluation trimestriels. Tous les deux ans, les parents élisent au moins deux représentants. Le Comité d'école et les représentants des parents se réunissent au moins trois fois par an pour discuter de l'organisation scolaire.

Dans chaque arrondissement une équipe multiprofessionnelle rassemble des psychologues, psychomotriciens et éducateurs gradués pour les enfants à besoins spécifiques (handicap, retard, ...).

Au moins une Commission d'inclusion scolaire (CIS) fonctionne dans chaque arrondissement. Elle assure le suivi des élèves présentant des difficultés particulières. Chaque CIS comprend l'inspecteur d'arrondissement, un instituteur, 3 membres de l'équipe multiprofessionnelle et, éventuellement, un médecin et un assistant social.

Enfin, la Commission scolaire communale veille à la mise en œuvre de l'organisation scolaire et des plans de réussite scolaire, met en place des mesures d'accueil périscolaire et donne son avis sur le budget des écoles. Elle se compose notamment du bourgmestre, de représentants du conseil communal, de représentants du personnel des écoles et des parents.

Répartition des élèves par commune

Depuis le 1er janvier 2006, le Grand-Duché de Luxembourg comprend 116 communes. Pour ce qui concerne l'enseignement, huit syndicats intercommunaux ont été créés, à savoir:

Nom du syndicat	Communes affiliées	Siège	Date de création
Billek (anc. Dreibern)	Flaxweiler, Wormeldange	Dreibern	25/02/69
Harlange	Boulaide, Lac de la Haute Sûre, Winseler	Harlange	03/05/89
Heiderscheid	Esch-sur-Sûre, Heiderscheid	Heiderscheid	31/03/00
Medernach	Ermsdorf, Medernach	Medernach	09/12/92
Reuler	Clervaux, Heinerscheid, Munshausen	Reuler	14/04/90
Schoulkauz	Eschweiler, Kiischpelt	Wilwerwiltz	26/03/94
Sispolo	Consthum, Hoscheid, Hosingen, Putscheid	Parc Hosingen	05/03/91
Synécosport	Bech, Manternach	Berbourg	20/05/93

Certaines communes, membres d'un syndicat intercommunal scolaire au niveau de l'Enseignement primaire, figurent pourtant séparément dans la liste des communes pour leurs classes du cycle 1 (comme par exemple les classes de Bech et de Manternach).

Répartition des élèves par commune

2. Répartition par commune et par ordre d'enseignement

Communes et syndicats	Cycle 1 - précoce		Cycle - 1 préscolaire		Cycle 2 - 4		Total		
	Élèves	Groupes	Élèves	Classes	Élèves	Classes	Élèves	Classes	Écoles
Ecoles fondamentales communales par communes et syndicats									
Bascharage	50	1	148	10	477	31	675	42	1
Beaufort	29	2	70	4	213	14	312	20	1
Beckerich	9	1	41	2	164	12	214	15	1
Berdorf	18	1	39	2	144	8	201	11	1
Bertrange	49	4	118	8	338	23	505	35	1
Bettembourg	79	3	221	13	647	42	947	58	3
Bettendorf	16	1	39	3	213	14	268	18	1
Betzdorf	44	3	86	6	237	15	367	24	1
Bissen	28	1	71	5	217	12	316	18	1
Biwer	17	1	31	2	130	10	178	13	1
Boevange/Attert	17	1	48	3	127	9	192	13	1
Bourscheid	15	1	30	2	98	6	143	9	1
Bous	13	1	28	2	89	6	130	9	1
Burmerange	15	1	20	1	97	6	132	8	1
Clemency	19	1	41	3	168	11	228	15	1
Colmar-Berg	20	1	38	3	137	11	195	15	1
Consdorf	9	0,5*	37	2,5*	137	8	183	11	1
Contern	31	2	51	3	192	11	274	16	1
Dalheim	18	1	34	3	140	9	192	13	1
Diekirch	60	3	106	7	380	26	546	36	1
Differdange	238	12,5*	605	35,5*	1878	115	2721	163	5
Dippach	21	1	63	4	241	16	325	21	1
Dudelange	145	6	429	26	1304	83	1878	115	6
Echternach	43	2	129	8	390	23	562	33	1
Ell	9	1	24	2	80	6	113	9	1
Erpeldange	17	1	36	3	134	10	187	14	1
Esch-sur-Alzette	223	10	672	38	2132	129	3027	177	7
Ettelbruck	74	4	163	10	542	34	779	48	1
Feulen	17	1	35	2	126	8	178	11	1
Fischbach	14	1	27	2	62	4	103	7	1
Frisange	33	2	73	6	222	13	328	21	1
Garnich	15	1	53	3	118	7	186	11	1
Goesdorf	17	1	29	2	130	10	176	13	1
Grevenmacher	36	2	126	8	277	18	439	28	1
Grosbous	11	1	21	1	55	3	87	5	1
Heffingen	18	1	33	2	70	6	121	9	1

Répartition des élèves par commune

Communes et syndicats	Cycle 1 - précoce		Cycle - 1 préscolaire		Cycle 2 - 4		Total		
	Élèves	Groupes	Élèves	Classes	Élèves	Classes	Élèves	Classes	Écoles
Hesperange	89	5	244	17	675	45	1008	67	4
Hobscheid	21	2	51	4	194	13	266	19	1
Junglinster	43	3	118	8	403	26	564	37	3
Kayl	62	3	197	12	615	40	874	55	1
Kehlen	35	2	91	5	256	14	382	21	1
Koerich	23	1	50	3	173	12	246	16	1
Kopstal	25	2	53	4	177	12	255	18	1
Larochette	27	1	66	4	163	12	256	17	1
Lenningen	16	1	57	3	150	11	223	15	1
Leudelange	23	1	40	2	108	6	171	9	1
Lintgen	26	2	55	4	170	12	251	18	1
Lorentzweiler	23	2	50	4	176	11	249	17	1
Luxembourg	361	27,5*	1164	84,5*	3286	247	4811	359	19
Mamer	72	4	135	8	405	22	612	34	1
Mersch	60	3	169	11	560	35	789	49	1
Mertert	39	3	79	5	249	19	367	27	2
Mertzig	13	2	42	2	153	10	208	14	1
Mompach	8	1	33	2	88	6	129	9	1
Mondercange	48	2	91	7	331	20	470	29	1
Mondorf-les-Bains	42	2	75	6	264	18	381	26	1
Niederanven	41	2	75	5	251	15	367	22	1
Nommern	23	1	26	2	88	6	137	9	1
Pétange	138	4	389	24	1247	75	1774	103	3
Préizerdaul	12	1	29	2	125	7	166	10	1
Rambrouch	26	2	85	5	294	18	405	25	1
Reckange-sur-Mess	16	1	48	3	157	10	221	14	1
Redange-sur-Attert	17	1	60	3	182	12	259	16	1
Reisdorf	13	1	32	2	108	7	153	10	1
Remich	31	2	61	4	185	13	277	19	1
Roeser	59	3	85	5	305	19	449	27	1
Rosport	17	1	42	3	138	9	197	13	1
Rumelange	52	2	154	9	443	26	649	37	1
Saeul			14	1	40	3	54	4	1
Sandweiler	31	1	49	3	187	12	267	16	1
Sanem	104	4	296	18	1086	67	1486	89	6
Schengen	14	1	32	2	115	6	161	9	1
Schieren	17	1	28	2	119	7	164	10	1
Schifflange	80	3	237	13	675	39	992	55	3
Schuttrange	37	2	52	4	162	10	251	16	1
Septfontaines			15	1	35	3	50	4	cf. Tuntange

Répartition des élèves par commune

Communes et syndicats	Cycle 1 - précoce		Cycle - 1 préscolaire		Cycle 2 - 4		Total		
	Élèves	Groupes	Élèves	Classes	Élèves	Classes	Élèves	Classes	Écoles
Stadtbredimus	18	1	28	2	88	6	134	9	1
Steinfort	31	2	78	6	252	18	361	26	1
Steinsel	43	3	83	5	243	17	369	25	1
Strassen	49	3	120	8	318	21	487	32	1
Syndicat Billek	30	2	92	6	269	16	391	24	1
Syndicat Harlange	19	3	94	4	302	18	415	25	1
Syndicat Heiderscheid	19	1	44	3	155	10	218	14	1
Syndicat Medernach	33	2	65	5	191	13	289	20	1
Syndicat Reuler (Siers)	36	1	86	5	305	18	427	24	1
Syndicat Schoulkauz	18	1	36	2	126	9	180	12	1
Syndicat Sispolo	36	2	113	8	332	19	481	29	1
Syndicat Synécosport	31	2	61	5	202	14	294	21	1
Tandel	25	1	38	3	134	9	197	13	1
Troisvierges	28	1	63	5	241	16	332	22	1
Tuntange	10	1	37	2	93	5	140	8	1
Useldange	11	1	31	2	104	7	146	10	1
Vianden	12	1	39	3	139	11	190	15	1
Vichten	8	1	18	1	68	3	94	5	1
Wahl	10	1	20	1	54	3	84	5	1
Waldbilling	11	1	46	3	126	10	183	14	1
Waldbredimus	13	1	16	1	51	6	80	8	1
Walferdange	44	3	131	9	375	27	550	39	1
Weiler-la-Tour	35	2	57	4	153	10	245	16	1
Weiswampach	14	1	26	1	74	6	114	8	1
Wellenstein	21	1	41	3	97	6	159	10	1
Wiltz	44	4,5*	128	4,5*	414	27	586	36	1
Wincrange	22	1	79	4	278	18	379	23	1
Total: écoles fondamentales communales	3942	225	10154	649	31828	2067	45924	2941	152
Autres écoles fondamentales									
Eis Schoul	12	1	24	1	49	3	85	5	1
Classes d'accueil étatiques à Weilerbach	7	1	17	1	46	4	70	6	1
Ecole francophone à Walferdange					46	3	46	3	1
Ecole privée Notre-Dame Sainte-Sophie					127	7	127	7	1
Total: autres écoles fondamentales	19	2	41	2	268	17	328	21	4
Total: écoles fondamentales	3961	227	10195	651	32096	2084	46252	2962	156

*classes mixtes

Répartition des élèves par commune

3. Pourcentage d'élèves de nationalité étrangère par commune

Commune ou syndicat scolaire	Nombre total d'élèves	Nombre d'élèves étrangers	Élèves étrangers %
Ecoles fondamentales communales			
Larochette	256	186	72.7%
Esch-sur-Alzette	3027	2013	66.5%
Ettelbruck	779	515	66.1%
Wiltz	586	387	66.0%
Differdange	2721	1742	64.0%
Vianden	190	120	63.2%
Luxembourg	4811	2997	62.3%
Echternach	562	337	60.0%
Pétange	1774	1012	57.0%
Beaufort	312	173	55.4%
Diekirch	546	302	55.3%
Mondorf-les-Bains	381	208	54.6%
Remich	277	149	53.8%
Colmar-Berg	195	104	53.3%
Strassen	487	258	53.0%
Schifflange	992	523	52.7%
Rumelange	649	341	52.5%
Lintgen	251	131	52.2%
Bettendorf	268	138	51.5%
Troisvierges	332	170	51.2%
Walferdange	550	281	51.1%
Hesperange	1008	511	50.7%
Reisdorf	153	77	50.3%
Mersch	789	396	50.2%
Kayl	874	434	49.7%
Dudelange	1878	913	48.6%
Grevenmacher	439	213	48.5%
Bertrange	505	244	48.3%
Bettembourg	947	455	48.0%

Commune ou syndicat scolaire	Nombre total d'élèves	Nombre d'élèves étrangers	Élèves étrangers %
Weiswampach	114	53	46.5%
Syndicat Medernach	289	134	46.4%
Mamer	612	283	46.2%
Kopstal	255	115	45.1%
Mertert	367	162	44.1%
Niederanven	367	162	44.1%
Sandweiler	267	117	43.8%
Schieren	164	71	43.3%
Lorentzweiler	249	105	42.2%
Berdorf	201	84	41.8%
Steinsel	369	152	41.2%
Roeser	449	183	40.8%
Bissen	316	128	40.5%
Steinfort	361	146	40.4%
Schuttrange	251	101	40.2%
Tuntange	140	56	40.0%
Sanem	1486	585	39.4%
Feulen	178	67	37.6%
Syndicat Reuler (Siers)	427	159	37.2%
Fischbach	103	38	36.9%
Stadbredimus	134	49	36.6%
Hobscheid	266	97	36.5%
Syndicat Billek	391	142	36.3%
Kehlen	382	136	35.6%
Bous	130	46	35.4%
Consdorf	183	64	35.0%
Wellenstein	159	55	34.6%
Useldange	146	50	34.2%
Erpeldange	187	64	34.2%
Mertzig	208	70	33.7%
Waldbillig	183	61	33.3%
Bascharage	675	224	33.2%

Répartition des élèves par commune

Commune ou syndicat scolaire	Nombre total d'élèves	Nombre d'élèves étrangers	Élèves étrangers %
Syndicat Heiderscheid	218	72	33.0%
Waldbredimus	80	26	32.5%
Dalheim	192	62	32.3%
Rambrouch	405	130	32.1%
Junglinster	564	179	31.7%
Tandel	197	59	29.9%
Contern	274	82	29.9%
Dippach	325	97	29.8%
Schengen	161	48	29.8%
Mompach	129	38	29.5%
Betzdorf	367	108	29.4%
Koerich	246	72	29.3%
Leudelange	171	50	29.2%
Lenningen	223	64	28.7%
Beckerich	214	61	28.5%
Frisange	328	93	28.4%
Weiler-la-Tour	245	67	27.3%
Biwer	178	47	26.4%
Redange-sur-Attert	259	68	26.3%
Wahl	84	22	26.2%
Syndicat Schoulkauz	180	47	26.1%
Garnich	186	48	25.8%
Syndicat Sispolo	481	120	24.9%
Heffingen	121	30	24.8%
Syndicat Harlange	415	100	24.1%
Nommern	137	33	24.1%
Septfontaines	50	12	24.0%
Eil	113	27	23.9%
Clemency	228	53	23.2%
Mondercange	470	109	23.2%
Boevange/Attert	192	44	22.9%
Syndicat Synécosport	294	67	22.8%
Saeul	54	12	22.2%

Commune ou syndicat scolaire	Nombre total d'élèves	Nombre d'élèves étrangers	Élèves étrangers %
Grosbous	87	19	21.8%
Bourscheid	143	31	21.7%
Wincrange	379	73	19.3%
Vichten	94	18	19.1%
Reckange-sur-Mess	221	39	17.6%
Rospport	197	34	17.3%
Préizerdaul	166	28	16.9%
Goesdorf	176	28	15.9%
Burmerange	132	17	12.9%
Total: écoles fondamentales communales	45924	21723	47.3%
Autres écoles fondamentales			
Eis Schoul	85	38	44.7%
Classes d'accueil étatiques à Weilerbach	70	70	100.0%
Ecole francophone à Walferdange	46	41	89.1%
Ecole privée Notre-Dame Sainte-Sophie	127	57	44.9%
Total: autres écoles fondamentales	328	206	62.8%
Total: écoles fondamentales	46252	21929	47.4%

Répartition des élèves par commune

4. Répartition des élèves par arrondissement

Arrondissement	Cycle 1 - précoce		Cycle 1 - préscolaire		Cycle 2 - 4		Total		
	Élèves	Groupes	Élèves	Classes	Élèves	Classes	Élèves	Classes	Écoles
1	152	11	556	42	1675	122	2383	175	9
2	221	17.5	632	43.5	1660	128	2513	189	11
3	114	7	297	21	979	64	1390	92	6
4	257	17	587	38	1679	110	2523	165	5
5	175	8	471	31	1521	99	2167	138	7
6	238	12.5	605	35.5	1878	115	2721	163	5
7	193	8	520	33	1635	103	2348	144	7
8	223	10	672	38	2132	129	3027	177	7
9	190	6	543	33	1690	101	2423	140	4
10	174	8	491	31	1484	95	2149	134	5
11	184	7	533	31	1761	106	2478	144	9
12	279	16	477	33	1584	105	2340	154	11
13	222	12	502	32	1488	93	2212	137	7
14	200	14	441	30	1379	96	2020	140	10
15	180	11.5	477	30.5	1493	96	2150	138	9
16	221	12	445	30	1651	110	2317	152	7
17	226	13	544	37	1671	107	2441	157	10
18	157	12	449	27	1460	94	2066	133	10
19	188	9	474	31	1601	103	2263	143	8
20	167	15.5	479	23.5	1629	105	2275	144	8
21					46	3	46	3	1
Total	3961	227	10195	651	32096	2084	46252	2962	156

Répartition des élèves par cycle d'études

1. Le cycle 1 de l'Enseignement fondamental

Le cycle 1, qui correspond à l'ancienne éducation préscolaire, s'étend sur trois années et s'adresse aux enfants de trois à cinq ans. La première année (éducation précoce) est facultative pour les enfants âgés de 3 ans, l'inscription d'un enfant en 2e année du cycle 1 est obligatoire si l'enfant a atteint l'âge de 4 ans au 1er septembre.

L'apprentissage de l'enfant au cycle 1 est considéré avant tout comme une expérience sociale impliquant des interactions riches de sens. Des situations diversifiées permettent à l'enfant d'interagir avec ses pairs et les personnes de son entourage ainsi que de manipuler une multitude de matériels et d'objets.

Les compétences à acquérir s'inscrivent dans les domaines de développement et d'apprentissage suivants :

- la vie en commun et les valeurs ;
- le langage, la langue luxembourgeoise et l'éveil aux langues ;
- le raisonnement logique et mathématique ;
- la découverte du monde par tous les sens ;
- la psychomotricité, l'expression corporelle et la santé ;
- l'expression créatrice, l'éveil à l'esthétique et à la culture

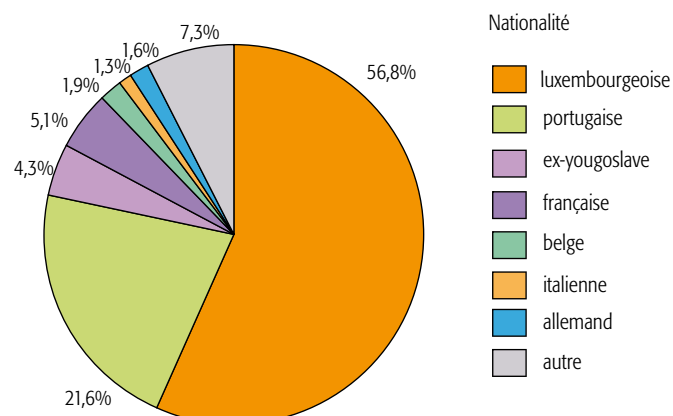
1.1. Cyle 1 - précoce

Les enfants âgés de trois ans avant le 1er septembre peuvent, si les parents le souhaitent, fréquenter une classe de l'éducation précoce. L'introduction de l'éducation précoce a été progressive depuis 1998, depuis la rentrée scolaire 2009/2010 toutes les communes offrent obligatoirement cette année pour les enfants et leurs parents. L'admission se fait en principe au début de l'année scolaire. Certaines communes acceptent des admissions au début des deuxième et troisième trimestres.

Au début de l'année 2010/2011, le nombre total des groupes dans l'Éducation précoce s'élève à 227 avec un total de 3961 élèves. N'y sont donc pas inclus les élèves qui entrent au cours de l'année scolaire. L'effectif moyen par groupe s'élève à 17,4 élèves. A noter cependant que selon les plages de fréquentation hebdomadaires de l'enfant, les groupes-classes de l'Éducation précoce sont souvent organisés en sous-groupes.

1.1.1. Répartition par nationalité et par sexe

Nationalité	Filles	Garçons	Total	%
luxembourgeoise	1112	1137	2249	56.8%
portugaise	421	436	857	21.6%
française	94	108	202	5.1%
ex-yougoslave	84	88	172	4.3%
belge	33	43	76	1.9%
allemande	28	36	64	1.6%
italienne	25	26	51	1.3%
autre/indéterminée	153	137	290	7.3%
Total	1950	2011	3961	100.0%
%	49.2%	50.8%	100.0%	



Répartition des élèves par cycle d'études

1.1.2. Répartition par nationalité et par âge

Nationalité	Âge des élèves au 1er septembre 2010			Total
	2	3	4	
luxembourgeoise	66	2162	21	2249
portugaise	10	840	7	857
française	7	193	2	202
ex-yougoslave	2	168	2	172
belge		76		76
allemande	7	57		64
italienne	2	49		51
autre/indéterminée	18	269	3	290
Grand Total	112	3814	35	3961
%	2.8%	96.3%	0.9%	100.0%

1.1.3. Répartition par langue parlée

Répartition par nationalité et par langue parlée

Nationalité	Langue parlée														Total
	luxembourgeoise		portugaise		française		serbo-croate		italienne		allemande		autre/indéterminée		
luxembourgeoise	1608	71.5%	208	9.2%	192	8.5%	48	2.1%	44	2.0%	26	1.2%	123	5.5%	2249
portugaise	11	1.3%	813	94.9%	14	1.6%		0.0%	4	0.5%		0.0%	15	1.8%	857
française	3	1.5%	1	0.5%	185	91.6%	1	0.5%		0.0%		0.0%	12	5.9%	202
ex-yougoslave	1	0.6%		0.0%	1	0.6%	147	85.5%		0.0%		0.0%	23	13.4%	172
belge		0.0%	1	1.3%	64	84.2%	2	2.6%		0.0%	3	3.9%	6	7.9%	76
allemande		0.0%	1	1.6%	10	15.6%		0.0%		0.0%	43	67.2%	10	15.6%	64
italienne	2	3.9%	2	3.9%	8	15.7%		0.0%	34	66.7%	1	2.0%	4	7.8%	51
autre	2	0.7%	37	12.8%	24	8.3%	2	0.7%		0.0%	7	2.4%	218	75.2%	290
Total	1627	41.1%	1063	26.8%	498	12.6%	200	5.0%	82	2.1%	80	2.0%	411	10.4%	3961

Bilinguisme

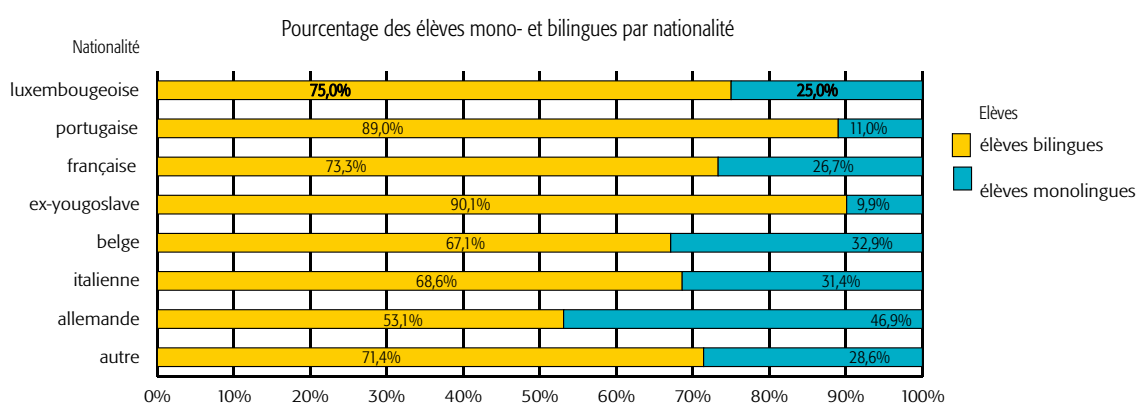
1 ^{re} langue parlée	Élèves monlingues		Élèves bilingues / 2 ^e langue parlée				Total élèves bilingues		Total
			luxembourgeoise	française	allemande	autre			
luxembourgeoise	1343	82.5%		83	45	156	284	17.5%	1627
portugaise	893	84.0%	80	70	2	18	170	16.0%	1063
française	314	63.1%	70		13	101	184	36.9%	498
serbo-croate	181	90.5%	13		6	0	19	9.5%	200
italienne	47	57.3%	21	10	1	3	35	42.7%	82
allemande	38	47.5%	16	8		18	42	52.5%	80
autre/indéterminée	264	64.5%	60	28	17	42	147	35.8%	411
Total	3080	77.8%	260	199	84	338	881	22.2%	3961

1448 élèves (36,6%) fréquentant l'Éducation précoce ne parlent aucune des trois langues officielles du pays (ni comme 1^{re} langue parlée, ni comme 2^e langue parlée).

Répartition des élèves par cycle d'études

Elèves ne parlant aucune des 3 langues officielles du pays à la maison

	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/10	2010/11
Elèves	1051	1061	1163	1253	1350	1503	1448
%	30,8%	30,4%	31,7%	32,4%	33,4%	36,6%	36,6%



1.1.4. Modes et nombre de fréquentations hebdomadaires

L'inscription des élèves au cycle 1-précoce se fait par plages fixes (demi-journées) en tenant compte d'occuper un minimum de trois plages par semaine. Au maximum les groupes du cycle 1-précoce sont ouverts cinq matins et trois après-midis au cours d'une semaine.

Le tableau suivant montre les différentes combinaisons possibles pour fréquenter les groupes du cycle 1-précoce pendant le matin et l'après-midi.

La combinaison la plus fréquentée comprend cinq matins et trois après-midis (1364 élèves; 34,4%).

		Présences matin (en chiffres absolus et en %)												
Présences après-midi	1		2		3		4		5		jamais		Total	
	1	4	0,1%	95	2,4%	736	18,6%	83	2,1%	91	2,3%	1	0,0%	1010
2	32	0,8%	581	14,7%	169	4,3%	122	3,1%	56	1,4%		0,0%	960	24,2%
3	5	0,1%	25	0,6%	28	0,7%	45	1,1%	1364	34,4%	6	0,2%	1473	37,2%
jamais	2	0,1%	46	1,2%	102	2,6%	85	2,1%	283	7,1%		0,0%	518	13,1%
Total	43	1,1%	747	18,9%	1035	26,1%	335	8,5%	1794	45,3%	7	0,2%	3961	100,0%

Répartition des élèves par cycle d'études

1.1.5. Rétrospective

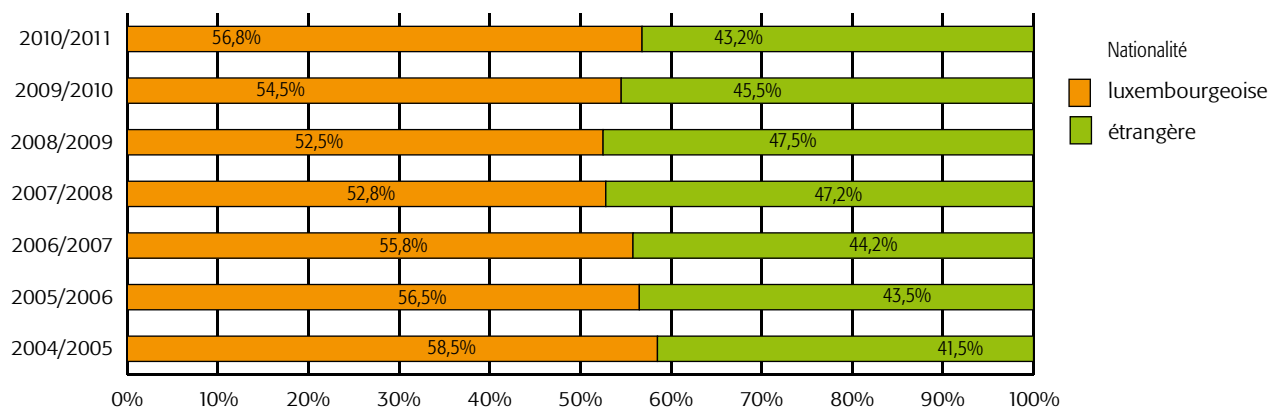
Développement de l'effectif moyen par groupe

	Année scolaire						2010/2011
	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	
Communes / Syndicats	86	94	96	100	103	102	103
Groupes	165	176	180	195	215	229	227
Moyenne élèves/groupe	20.7	19.8	20.4	19.8	18.8	17.9	17.4

Développement du rapport entre élèves luxembourgeois et élèves étrangers

Nationalité	2004/2005		2005/2006		2006/2007		2007/2008		2008/2009		2009/2010		2010/2011	
	luxembourgeoise	1996	58.5%	1974	56.5%	2047	55.8%	2041	52.8%	2119	52.5%	2237	54.5%	2249
étrangère	1414	41.5%	1518	43.5%	1624	44.2%	1824	47.2%	1917	47.5%	1868	45.5%	1712	43.2%
Total	3410	100.0%	3492	100.0%	3671	100.0%	3865	100.0%	4036	100.0%	4105	100.0%	3961	100.0%

Année scolaire



Répartition des élèves par cycle d'études

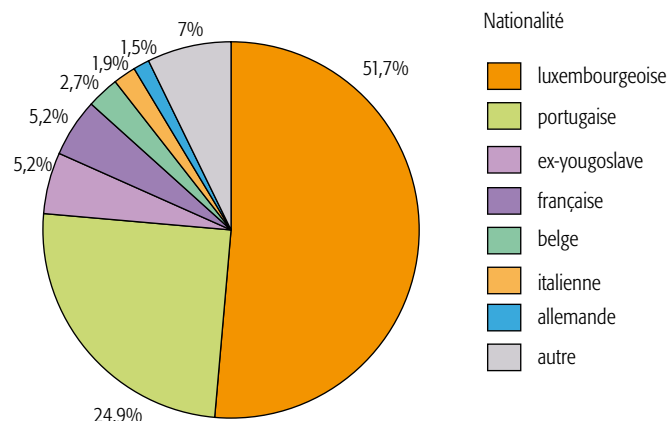
1.2. Cyle 1 - préscolaire

1.2.1. Répartition par nationalité

Le nombre des classes préscolaires pour l'année 2010/2011 s'élève à 651 classes avec 10195 élèves.

L'effectif moyen par classe s'élève à 15,7 élèves.

Nationalité	Filles	Garçons	Total	
			Effectif	Pourcentage
luxembourgeoise	2537	2729	5266	51.7%
portugaise	1224	1311	2535	24.9%
ex-yougoslave	272	263	535	5.2%
française	265	262	527	5.2%
belge	149	126	275	2.7%
italienne	91	103	194	1.9%
allemande	59	92	151	1.5%
autre/indéterminée	339	373	712	7.0%
Total	4936	5259	10195	100.0%
%	48.4%	51.6%		100.0%



1.2.2. Répartition par nationalité et par âge

Nationalité	Âge des élèves au 1 ^{er} septembre 2010					Total
	3	4	5	6	>=7	
luxembourgeoise	2	2704	2488	69	3	5266
portugaise	1	1164	1262	107	1	2535
ex-yougoslave		230	286	19		535
française	2	259	256	10		527
belge	1	138	133	3		275
italienne		89	98	7		194
allemande		69	81	1		151
autre/indéterminée	0	367	329	16	0	712
Total	6	5020	4933	232	4	10195
%	0.1%	49.2%	48.4%	2.3%	0.0%	100,0%

Répartition des élèves par cycle d'études

1.2.3. Répartition par langue parlée

Répartition par nationalité et par langue parlée

Nationalité	Langue parlée														Total
	luxembourgeoise		portugaise		française		serbo-croate		italienne		allemande		autre		
luxembourgeoise	3894	73.9%	384	7.3%	504	9.6%	84	1.6%	101	1.9%	68	1.3%	231	4.4%	5266
portugaise	17	0.7%	2412	95.1%	55	2.2%		0.0%	3	0.1%	3	0.1%	45	1.8%	2535
ex-yougoslave	3	0.6%	2	0.4%		0.0%	480	89.7%		0.0%		0.0%	50	9.3%	535
française	3	0.6%	14	2.7%	476	90.3%	2	0.4%	1	0.2%	3	0.6%	28	5.3%	527
belge	6	2.2%	8	2.9%	216	78.5%	1	0.4%	1	0.4%	7	2.5%	36	13.1%	275
italienne	4	2.1%	7	3.6%	45	23.2%		0.0%	112	57.7%	2	1.0%	24	12.4%	194
allemande	7	4.6%	2	1.3%	18	11.9%	1	0.7%		0.0%	105	69.5%	18	11.9%	151
autre	11	1.5%	73	10.3%	59	8.3%	6	0.8%	1	0.1%	18	2.5%	544	76.4%	712
Total	3945	38.7%	2902	28.5%	1373	13.5%	574	5.6%	219	2.1%	206	2.0%	976	9.6%	10195

Bilinguisme

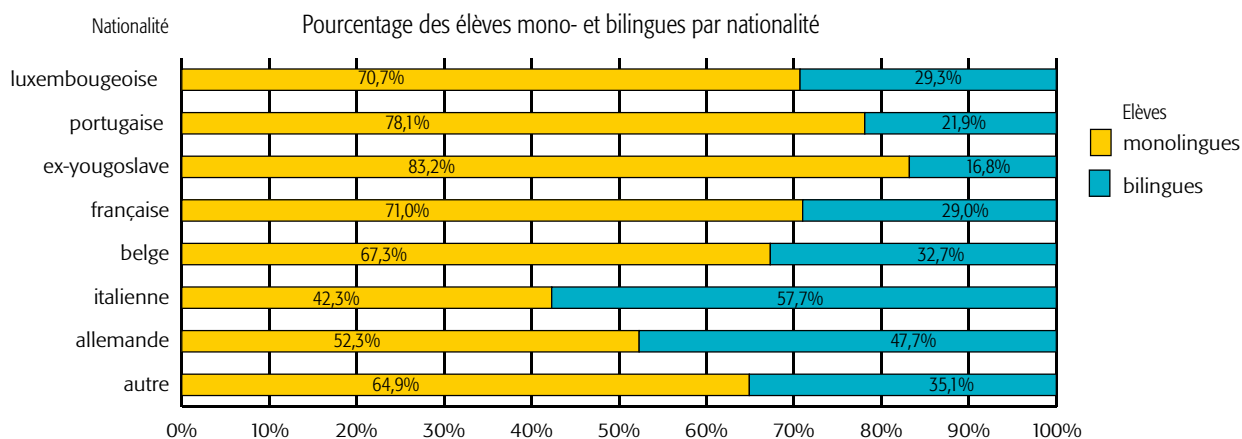
1re langue parlée	Élèves monolingues		Élèves bilingues / 2e langue parlée				Total élèves bilingues		Total
	luxembourgeoise	française	allemande	autre	Total élèves bilingues				
luxembourgeoise	3166	80.3%		281	110	388	779	19.7%	3945
portugaise	2161	74.5%	430	250	7	54	741	25.5%	2902
française	799	58.2%	278		30	266	574	41.8%	1373
serbo-croate	466	81.2%	81	7	10	10	108	18.8%	574
italienne	96	43.8%	63	35	3	22	123	56.2%	219
allemande	85	41.3%	55	23		43	121	58.7%	206
autre	555	56.9%	154	109	30	128	421	43.1%	976
Total	7328	71.9%	1061	705	190	911	2867	28.1%	10195

3492 élèves (34,3%) fréquentant l'Éducation préscolaire ne parlent aucune des trois langues officielles du pays (ni comme 1^{re} langue parlée, ni comme 2^e langue parlée).

Répartition des élèves par cycle d'études

Elèves ne parlant aucune des 3 langues officielles du pays à la maison

	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/10	2010/11
Elèves	2834	2724	2897	2859	3244	3294	3492
%	27.1%	26.2%	29.0%	29.1%	32.6%	32.9%	34.3%



Répartition des élèves par cycle d'études

1.2.4. Rétrospective

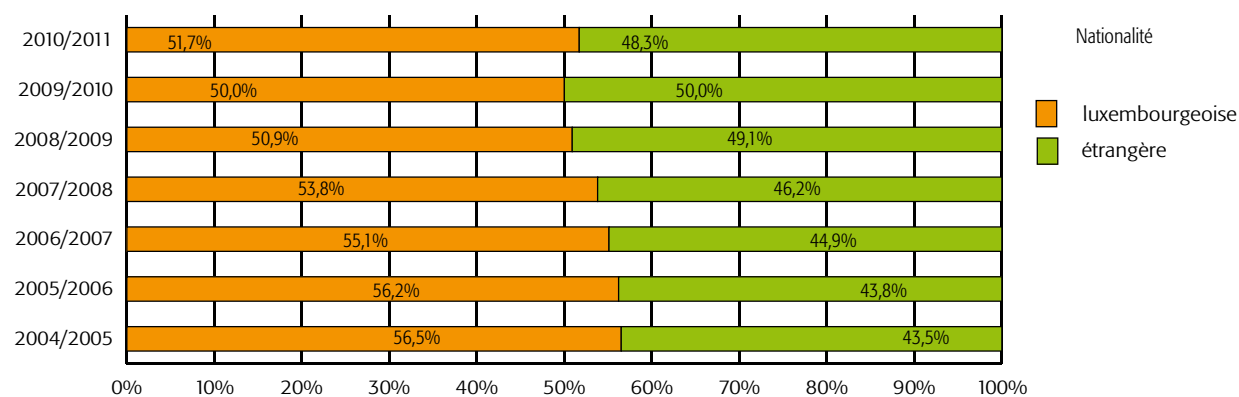
Développement de l'effectif moyen par classe

	Année scolaire						
	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Classes	666	672	654	643	646	646	651
Élèves	10441	10411	10001	9824	9966	10026	10195
Moyenne élèves/classe	15.7	15.5	15.3	15.3	15.4	15.5	15.7

Développement du rapport entre élèves luxembourgeois et élèves étrangers

Nationalité	2004/2005		2005/2006		2006/2007		2007/2008		2008/2009		2009/2010		2010/2011	
	luxembourgeoise	5897	56.5%	5851	56.2%	5514	55.1%	5282	53.8%	5071	50.9%	5018	50.0%	5266
étrangère	4544	43.5%	4560	43.8%	4487	44.9%	4542	46.2%	4895	49.1%	5008	50.0%	4929	48.3%
Total	10441	100.0%	10411	100.0%	10001	100.0%	9824	100.0%	9966	100.0%	10026	100.0%	10195	100.0%

Année scolaire



2. Les cycles 2 - 4 de l'Enseignement fondamental

Les cycles 2 à 4 correspondent à l'ancien enseignement primaire.

- Le cycle 2 concerne les enfants de 6 et 7 ans
- Le cycle 3 concerne les enfants de 8 et 9 ans
- Le cycle 4 concerne les enfants de 10 et 11 ans

Chaque cycle a en principe une durée de deux ans. À la fin de chaque cycle, l'élève doit avoir acquis les socles de compétences, c'est-à-dire les objectifs d'apprentissage, pour pouvoir continuer son parcours au cycle suivant.

Dans des cas exceptionnels, l'élève peut passer un cycle en un an ou avoir besoin de 3 ans pour atteindre les socles définis.

Cette organisation permet davantage de souplesse dans la gestion des apprentissages. La gestion pratique de l'organisation du cycle appartient aux écoles.

Chaque classe est prise en charge par un titulaire de classe. Les enseignants travaillent en équipes pédagogiques, mais chaque titulaire garde sa responsabilité à l'égard des élèves de sa classe.

Le plan d'études définit pour chaque cycle les connaissances et compétences que l'élève devra avoir acquises pour avancer au cycle suivant. L'organisation en cycles permet de certifier chaque deuxième année si l'élève possède les compétences nécessaires à la poursuite de son parcours scolaire.

Si un élève n'arrive pas à atteindre le socle de compétences en deux ans, l'équipe pédagogique met en place un programme adapté sur trois ans.

Les compétences à acquérir s'inscrivent dans les domaines de développement et d'apprentissage et sont définis à l'article 7 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'Enseignement fondamental :

1. l'alphabétisation, les langues allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que l'ouverture aux langues;
2. les mathématiques;
3. l'éveil aux sciences et les sciences humaines et naturelles;
4. l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé;
5. l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, les arts et la musique;
6. la vie en commun et les valeurs enseignées à travers l'éducation morale et sociale ou l'instruction religieuse et morale.

Les élèves des classes primaires sont inscrits sur demande des parents soit dans le cours d'éducation morale et sociale, soit dans le cours d'instruction religieuse et morale.

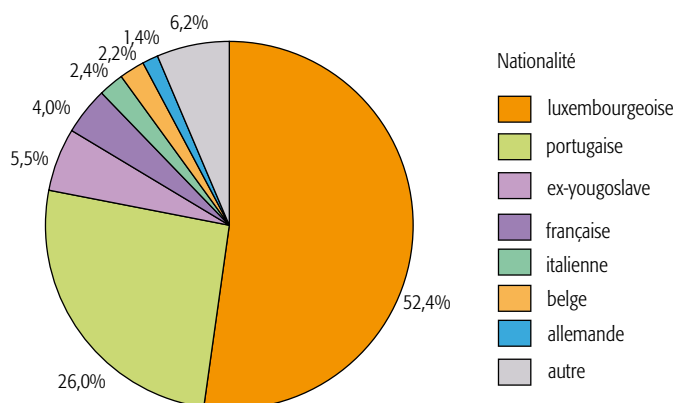
L'éducation aux médias est intégrée dans les différents domaines.

Les sujets de promotion de la santé sont définis conjointement par les ministres ayant l'Éducation et la Santé dans leurs attributions. Les activités d'appui pendant et en dehors des heures de classe et l'aide aux devoirs à domicile soutiennent les apprentissages.

Répartition des élèves par cycle d'études

2.1. Répartition par nationalité et par sexe

Nationalité	Filles	Garçons	Total	
				%
luxembourgeoise	8234	8574	16808	52.4%
portugaise	4036	4294	8330	26.0%
ex-yougoslave	806	958	1764	5.5%
française	642	652	1294	4.0%
italienne	354	407	761	2.4%
belge	342	355	697	2.2%
allemande	228	237	465	1.4%
autre/indéterminée	1007	970	1977	6.2%
Total	15649	16447	32096	100.0%
%	48.8%	51.2%		100.0%



2.2. Répartition par nationalité et par âge

Nationalité	Âge des élèves au 1er septembre 2010										Total
	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
luxembourgeoise	63	2405	2601	2625	2832	2971	2835	424	48	4	16808
portugaise	10	1251	1310	1232	1321	1309	1348	476	70	3	8330
ex-yougoslave	2	278	282	266	272	297	277	82	8		1764
française	3	240	221	217	181	219	172	36	5		1294
italienne		112	109	132	144	120	107	34	3		761
belge	3	107	115	135	116	125	83	11	2		697
allemande	6	98	89	68	72	61	60	9	2		465
autre/indéterminée	10	303	343	311	342	297	277	81	13	0	1977
Total	97	4794	5070	4986	5280	5399	5159	1153	151	7	32096
%	0.3%	14.9%	15.8%	15.5%	16.5%	16.8%	16.1%	3.6%	0.5%	0.0%	100.0%

Répartition des élèves par cycle d'études

2.3. Répartition par langue parlée

Répartition par nationalité et par langue parlée

Nationalité	Langue parlée														Total
	luxembourgeoise		portugaise		française		serbo-croate		allemande		italienne		autre/indéterminée		
luxembourgeoise	14058	83.6%	679	4.0%	1082	6.4%	100	0.6%	160	1.0%	85	0.5%	644	3.8%	16808
portugaise	251	3.0%	7800	93.6%	139	1.7%	2	0.0%	7	0.1%	10	0.1%	121	1.5%	8330
ex-yougoslave	40	2.3%	5	0.3%	6	0.3%	1497	84.9%	14	0.8%		0.0%	202	11.5%	1764
française	54	4.2%	42	3.2%	1125	86.9%	7	0.5%	13	1.0%	12	0.9%	41	3.2%	1294
italienne	123	16.2%	25	3.3%	135	17.7%		0.0%	12	1.6%	434	57.0%	32	4.2%	761
belge	28	4.0%	6	0.9%	542	77.8%	1	0.1%	28	4.0%	5	0.7%	87	12.5%	697
allemande	40	8.6%	1	0.2%	44	9.5%		0.0%	330	71.0%	1	0.2%	49	10.5%	465
autre	97	4.9%	216	10.9%	188	9.5%	44	2.2%	59	3.0%	7	0.4%	1366	69.1%	1977
Total	14691	45.8%	8774	27.3%	3261	10.2%	1651	5.1%	623	1.9%	554	1.7%	2542	7.9%	32096

Bilinguisme

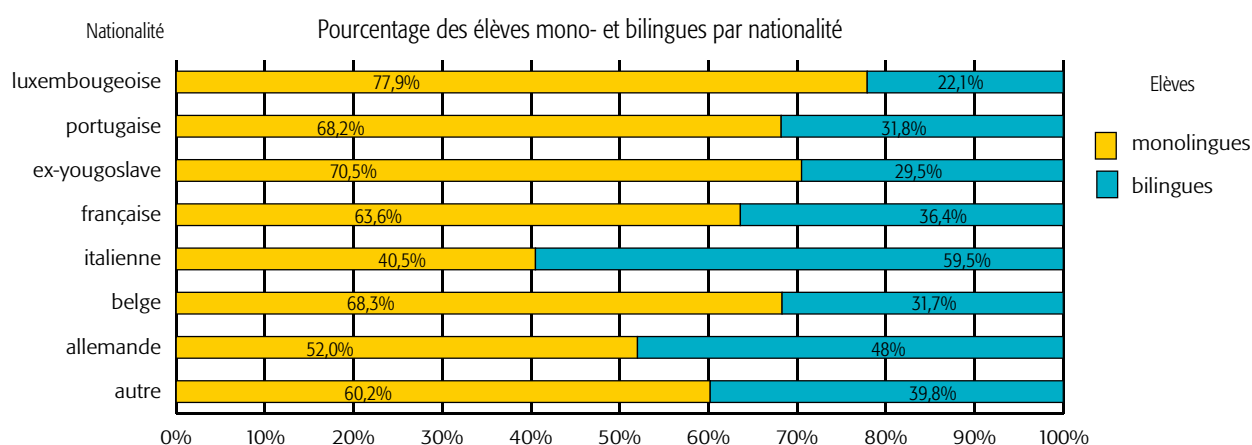
1 ^{ère} langue parlée	Élèves monolingues		Élèves bilingues / 2 ^e langue parlée				Total élèves bilingues		Total
	luxembourgeoise	française	allemande	autre	luxembourgeoise	française	allemande	autre	
luxembourgeoise	12196	83.0%		930	395	1170	2495	17.0%	14691
portugaise	5923	67.5%	1864	870	33	84	2851	32.5%	8774
française	1844	56.5%	890		85	442	1417	43.5%	3261
serbo-croate	1154	69.9%	395	25	66	11	497	30.1%	1651
allemande	298	47.8%	163	58		104	325	52.2%	623
italienne	222	40.1%	163	115	6	48	332	59.9%	554
autre/indéterminée	1415	55.7%	565	272	114	176	1127	44.3%	2542
Total	23052	71.8%	4040	2270	699	2035	9044	28.2%	32096

9033 élèves (28,1%) fréquentant l'Enseignement primaire ne parlent aucune des trois langues officielles du pays (ni comme 1^{re} langue parlée, ni comme 2^e langue parlée).

Répartition des élèves par cycle d'études

Elèves ne parlant aucune des 3 langues officielles du pays à la maison

	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Elèves	7225	5801	7369	7716	9355	9049	9033
%	22.2%	17.6%	22.4%	23.5%	29.0%	28.0%	28.1%



2.4. Enseignement public et privé subventionné

Le nombre total des classes de l'Enseignement fondamental cycles 2 à 4 pour l'année 2010/2011 s'élève à 2084 avec 32096 élèves (2077 classes dans l'Enseignement public et 7 classes dans l'Enseignement privé appliquant les programmes officiels).

Année d'études	Enseignement public		Enseignement privé appliquant les programmes officiels		Enseignement public et privé	
	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes
Cycle 2.1	5042	344	13	1	5055	345
Cycle 2.2	5707	361	18	1	5725	362
Cycle 3.1	5064	328	16	1	5080	329
Cycle 3.2	5665	354	20	1	5685	355
Cycle 4.1	5372	350	21	1	5393	351
Cycle 4.2	5119	340	39	2	5158	342
Total	31969	2077	127	7	32096	2084
%	99.6%	99.7%	0.4%	0.3%	100.0%	100.0%

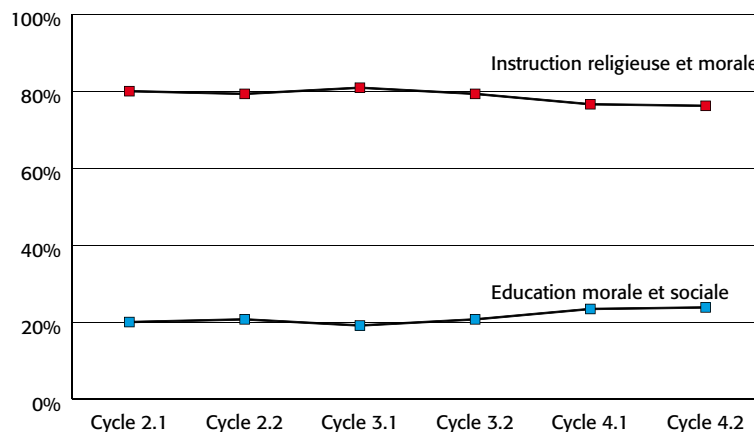
Répartition des élèves par cycle d'études

2.5. Instruction religieuse et morale et Éducation morale et sociale

L'Éducation morale et sociale est introduite par la loi du 10 juillet 1998 qui modifie l'article 26 de la loi du 10 août 1912 comme suit :

- Le cours d'Éducation morale et sociale est donné par un instituteur dans les locaux de l'école que fréquentent les enfants à raison de deux leçons hebdomadaires fixées à différents jours de la semaine.
- Le cours d'Instruction religieuse et morale est donné dans les locaux que fréquentent les enfants à raison de deux leçons hebdomadaires fixées à différents jours de la semaine, conformément aux dispositions des Conventions conclues entre le Gouvernement et les Cultes en application de l'article 22 de la Constitution.
- Dans chaque classe le cours d'Éducation morale et sociale et le cours d'Instruction religieuse et morale sont donnés aux mêmes heures.
- Le règlement grand-ducal du 3 août 1998 fixe les modalités d'inscription et l'organisation des cours d'Éducation morale et sociale à l'école primaire :
- L'Enseignement primaire comprend un cours d'Éducation morale et sociale et un cours d'Instruction religieuse et morale. Lors de son inscription à l'école primaire, tout élève sera inscrit, sur déclaration écrite de la personne responsable, soit au cours d'Éducation morale et sociale soit au cours d'Instruction religieuse et morale.
- Ne peuvent en principe être créées des classes regroupant uniquement des élèves soit d'Éducation morale et sociale soit d'Instruction religieuse et morale, sauf s'il n'y a aucune demande pour l'un des deux cours.
- Le cours d'Éducation morale et sociale est dispensé par un instituteur, de préférence le titulaire de la classe, ou le cas échéant par un chargé de direction ou un chargé de cours ayant suivi une formation spéciale.

Cycle scolaire	Instruction religieuse et morale	Éducation morale et sociale	Total élèves
Cycle 2.1	79.7%	20.3%	5055
Cycle 2.2	79.3%	20.7%	5725
Cycle 3.1	80.9%	19.1%	5080
Cycle 3.2	79.3%	20.7%	5685
Cycle 4.1	76.6%	23.4%	5393
Cycle 4.2	76.2%	23.8%	5158



2.6. Cours d'accueil et cours d'appui

2.6.1 Cours d'accueil

L'élève qui fréquente l'Enseignement fondamental et qui ne maîtrise pas suffisamment la langue luxembourgeoise respectivement la langue allemande ou la langue française pour pouvoir suivre l'Enseignement fondamental, est inscrit sur décision de l'inspecteur dans une classe du cycle correspondant à son âge et suit un ou plusieurs cours d'accueil hebdomadaires en dehors de sa classe d'attache pour apprendre de manière intensive la ou les langues de l'école.

Les matières qui peuvent être dispensées dans les cours d'accueil sont :

- l'apprentissage intensif de l'allemand, suivi par une initiation à la langue française ;
- l'apprentissage intensif du français, suivi par une initiation à la langue allemande ;
- l'initiation à la langue luxembourgeoise ;
- les mathématiques en langue française, pour des élèves qui n'ont pas de connaissances suffisantes en langue allemande.

Le nombre de leçons des cours d'accueil dont bénéficie l'élève et les matières dispensées sont fixés en fonction du bilan scolaire et langagier de l'élève et de son projet individualisé de formation élaboré par le titulaire de la classe en collaboration avec l'instituteur en charge des cours d'accueil et l'équipe pédagogique.

Le nombre de leçons de cours d'accueil dont bénéficie l'élève concerné est progressivement diminué au cours du cycle, en fonction des progrès réalisés par celui-ci lors de ses apprentissages langagiers. En contrepartie, l'élève suit plus de cours dans la classe d'attache.

2.6.2 Cours d'appui

Quelles que soient ses difficultés d'apprentissage, chaque élève est capable d'apprendre et de progresser. La mission de l'École est d'amener chaque élève au maximum de ses capacités personnelles. La nouvelle loi met en place des instruments et des ressources pour offrir des soutiens et services particuliers à ceux qui en ont besoin.

La différenciation et l'appui pédagogique

Lorsqu'un élève présente des difficultés passagères, l'instituteur différencie son enseignement et lui apporte une aide, soit pendant soit après les heures de cours.

La tâche annuelle de chaque instituteur comprend 54 heures d'appui pédagogique. Elles viennent s'ajouter aux leçons d'enseignement direct. Les heures d'appui ne sont pas exclusivement réservées aux branches principales; elles peuvent également être consacrées aux sciences, aux sports, etc. L'attribution et l'organisation des heures d'appui est décidée au sein de l'équipe pédagogique.

Le recours à l'équipe multiprofessionnelle

Si les besoins et les problèmes de l'élève s'avèrent plus graves, l'équipe pédagogique peut demander l'aide de l'équipe multiprofessionnelle de son arrondissement. Celle-ci est composée de spécialistes: psychomotriciens, psychologues, éducateurs, pédagogues curatifs, etc. L'objectif est toujours de maintenir l'élève dans sa classe et d'avoir recours à des aides cohérentes et pertinentes, assurées grâce à la concertation entre les professionnels concernés. L'information des parents est assurée par le titulaire de classe.

La prolongation du séjour au cycle d'apprentissage

Lorsque les déficits de l'élève sont considérables et l'empêcheront d'atteindre les socles de compétences pour la fin du cycle, l'élève peut avoir besoin de temps supplémentaire pour remédier à ses problèmes. Dans ce cas, l'équipe pédagogique peut décider, au cours du cycle, qu'une 3e année dans le cycle lui permettra de développer les compétences visées et de remédier à ses difficultés. Dans ce cas, l'élève reçoit un enseignement adapté à ses besoins d'apprentissage.

Répartition des élèves par cycle d'études

Le plan de prise en charge individualisé

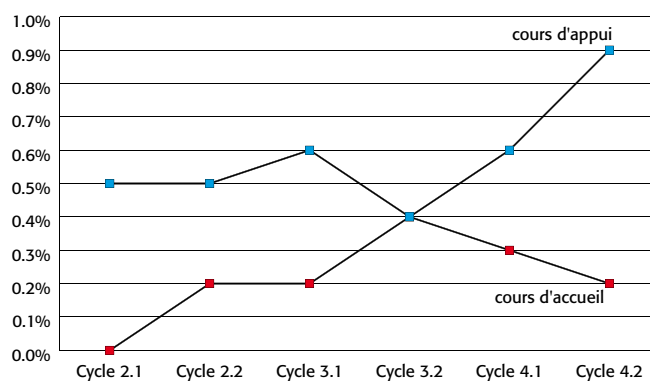
Pour les élèves qui ont des besoins spécifiques et qui ne progressent pas assez, un plan de prise en charge individualisé est élaboré par la Commission d'inclusion scolaire. L'enfant reste intégré dans le processus d'apprentissage, mais bénéficie d'aides spécifiques qui peuvent prendre différentes formes en fonction du diagnostic des besoins: enseignement adapté, assistance dans la classe par un membre de l'équipe multiprofessionnelle (appelée auparavant «heures SREA»), séjour temporaire dans une autre classe, dans une école de l'Éducation différenciée ou dans un institut spécialisé ...

Les élèves présentant des difficultés d'apprentissage importantes dans une ou plusieurs matières peuvent bénéficier de mesures d'appui individualisées ou en groupe organisées pendant les heures de classe régulières. Ces mesures d'appui peuvent être dispensées sous forme d'assistance en classe pendant le cours régulier ou de fréquentation de cours d'appui en dehors du cours régulier.

Cycle d'études principal	Cours d'accueil ¹		Cours d'appui ²		Total élèves
Cycle 2.1	13	0,3%	1	0,0%	5055
Cycle 2.2	18	0,3%	9	0,2%	5725
Cycle 3.1	21	0,4%	12	0,2%	5080
Cycle 3.2	14	0,2%	24	0,4%	5685
Cycle 4.1	30	0,6%	17	0,3%	5393
Cycle 4.2	43	0,8%	12	0,2%	5158
Total	139	0,4%	75	0,2%	32096

¹ ce chiffre comprend également les élèves inscrits dans les classes spécialisées d'accueil de l'État (+ 24 élèves au cycle 1)

² inscriptions en début d'année



Répartition des élèves par cycle d'études

2.7. Rétrospective

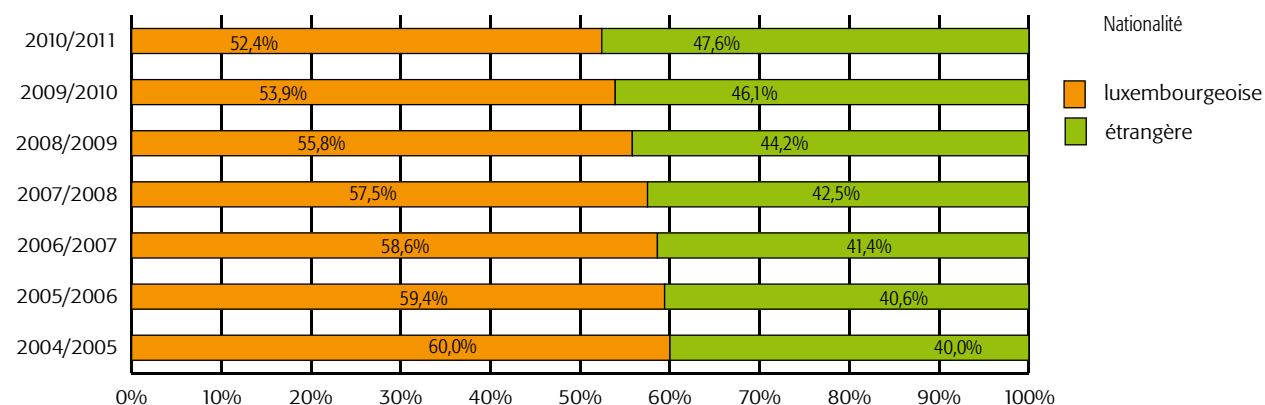
Développement de l'effectif moyen par classe

	Année scolaire						
	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Classes	2068	2087	2096	2096	2093	2105	2084
Élèves	32586	32871	32933	32814	32274	32312	32096
Moyenne élèves/classe	15.8	15.8	15.7	15.7	15.4	15.4	15.4

Développement du rapport entre élèves luxembourgeois et élèves étrangers

Nationalité	2004/2005		2005/2006		2006/2007		2007/2008		2008/2009		2009/2010		2010/2011	
	luxembourgeoise	19540	60.0%	19523	59.4%	19306	58.6%	18861	57.5%	18012	55.8%	17427	53.9%	16808
étrangère	13046	40.0%	13348	40.6%	13627	41.4%	13953	42.5%	14262	44.2%	14885	46.1%	15288	47.6%
Total	32586	100.0%	32871	100.0%	32933	100.0%	32814	100.0%	32274	100.0%	32312	100.0%	32096	100.0%

Année scolaire



3. L'Éducation différenciée

La loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services de l'Éducation différenciée a généralisé la scolarité obligatoire pour tous les enfants à besoins éducatifs spécifiques. En effet, la loi du 10 août 1912 ne prévoyait pas la scolarisation d'enfants handicapés.

Suite à la modification de cette loi par la loi du 28 juin 1994 dite sur «l'intégration scolaire», ces élèves peuvent suffire à leur obligation scolaire

- dans des classes de l'enseignement régulier,
- à temps partiel dans une classe respective de l'enseignement régulier ou de l'Éducation différenciée,
- dans le cadre des classes des centres et instituts spécialisés de l'Éducation différenciée,
- dans une institution spécialisée à l'étranger.

Les admissions dans les centres et instituts spécialisés de l'Éducation différenciée se font sur proposition de la Commission médico-psychopédagogique nationale. Le ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale est responsable de l'aspect éducatif, le ministère ayant dans ses attributions le ressort de la Santé publique est responsable de l'aspect médical et le ministère ayant dans ses attributions le ressort de la Famille est responsable de l'aspect familial et social de l'Éducation différenciée.

La population accueillie dans les centres et instituts de l'Éducation différenciée correspond plus ou moins à un pourcent des élèves soumis à l'obligation scolaire.

Les centres et les instituts sont gérés par la direction de l'Éducation différenciée qui fait partie du Ministère de l'Éducation nationale. Ils peuvent être regroupés selon leur destination spécifique:

Les instituts spécialisés:

- le Centre de Logopédie,
- l'Institut pour infirmes moteurs cérébraux,
- l'Institut pour enfants autistiques et psychotiques,
- le Centre d'observation d'Olm,
- le Centre d'intégration scolaire.

Le Centre de Logopédie, créé par la loi du 16 août 1968, dispose d'une autonomie face à la direction de l'Éducation différenciée quant à sa gestion.

Les centres d'Éducation différenciée régionaux (CED), créés à l'époque par les communes et repris par l'État sur base de la loi du 10 janvier 1989.

Les centres de propédeutique professionnelle (CPP)

Les personnes ayant été accueillies dans les centres de propédeutique professionnelle et ayant dépassé l'âge usuel de scolarisation ne figureront pas dans les statistiques à partir de la page 41.

Les services assurant une assistance ambulatoire

Il s'agit ici du travail en ambulatoire du Centre de Logopédie, de l'Institut pour déficients visuels (IDV) et des équipes multiprofessionnelles de l'Éducation différenciée (ancien Service Ré-Éducatif Ambulatoire (SREA) et ancien Service de Guidance de l'Enfance (SGE)). Les enfants bénéficiant d'une assistance ou d'une aide d'un ou de plusieurs des services mentionnés sont inscrits dans une classe de l'Enseignement fondamental ou dans un centre ou institut spécialisé de l'Éducation différenciée.

Les institutions subventionnées par l'État moyennant une convention:

- Liewenshaff Päerdsatelier
- Lëtzebuurger Aktiounskrees Psychomotorik / Service de consultation et d'aide psychomotrice (LAP/SCAP)
- Schrëtt fir Schrëtt a.s.b.l.

Répartition des élèves par cycle d'études

3.1. La scolarisation à l'Éducation différenciée

Pour l'année scolaire 2010/2011, 694 élèves ont fréquenté les structures scolaires faisant partie de l'Éducation différenciée. La classe d'observation du Centre de Logopédie n'a pas été prise en compte.

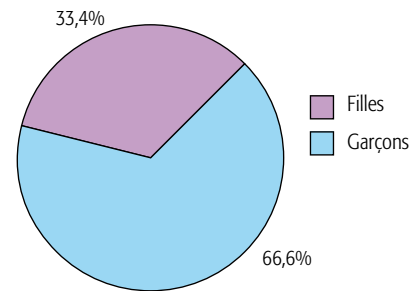
3.1.1. Répartition des élèves dans les différents centres et instituts

Centre régional/Institut spécialisé	Localité	Nombre d'élèves	Nombre de groupes
Centres régionaux: Centres d'éducation différenciée (CED) et Centres de propédeutique professionnelle (CPP)	CED Differdange	23	5
	CED Echternach	30	5
	CED Esch-sur-Alzette	70	12
	CED Luxembourg	60	8
	CED Pétange	18	2
	CED Roeser	17	4
	CED Roodt-Syre	32	5
	CED Rumelange	19	4
	CED/CPP Clervaux	34	8
	CED/CPP Ettelbruck/Warken	73	10
CPP Walferdange	24	3	
Total Centres régionaux		400	66
Centre de Logopédie	Luxembourg	169	18
Centre d'intégration scolaire (CIS Cessange)	Luxembourg	10	2
Centre d'observation	Kehlen/Olm	8	2
Institut pour enfants autistiques et psychotiques	Leudelange	45	9
Institut pour infirmes moteurs cérébraux	Luxembourg	58	11
Total Instituts spécialisés		290	42
Total Centres régionaux et Instituts spécialisés		690	108
Élèves dépassant l'âge usuel de scolarisation		4	
Total		694	

Répartition des élèves par cycle d'études

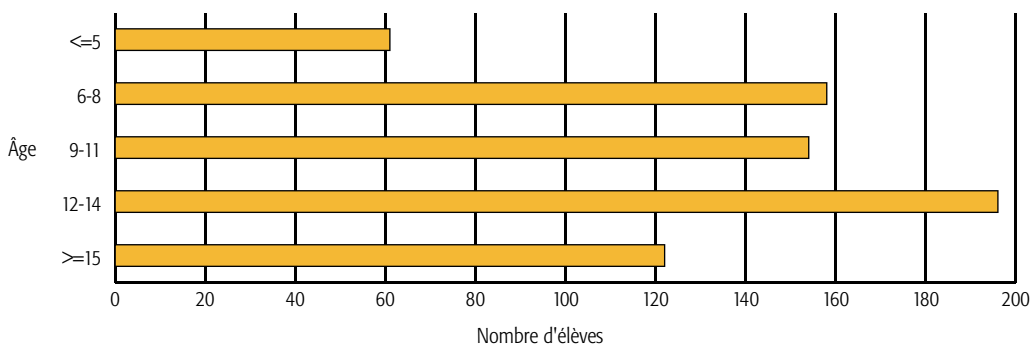
3.1.2. Répartition par sexe

Centre régional/Institut spécialisé	Filles	Garçons	Total
CED/ CPP	151	249	400
Centre de Logopédie	50	119	169
Centre d'intégration scolaire	2	8	10
Centre d'observation		8	8
Institut pour enfants autistiques et psychotiques	6	39	45
Institut pour infirmes moteurs cérébraux	22	36	58
Total	231	459	690
	33.5%	66.5%	



3.1.3. Répartition par âge

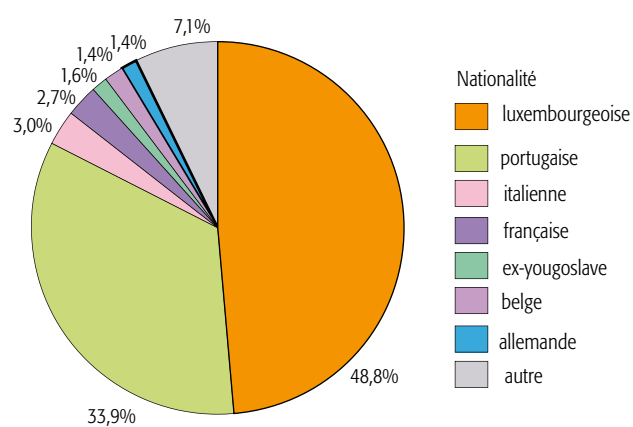
Centre régional/Institut spécialisé	Âge des élèves au 1er septembre 2010					Total
	<=5	6-8	9-11	12-14	>=15	
CED/ CPP	5	52	96	155	92	400
Centre de Logopédie	42	84	23	15	5	169
Centre d'intégration scolaire	0	1	5	3	1	10
Centre d'observation	0	1	5	2	0	8
Institut pour enfants autistiques et psychotiques	5	10	14	8	8	45
Institut pour infirmes moteurs cérébraux	8	10	11	13	16	58
Total	60	158	154	196	122	690
	8.7%	22.9%	22.3%	28.4%	17.7%	100.0%



Répartition des élèves par cycle d'études

3.1.4. Répartition par nationalité

Centre régional/Institut spécialisé	Nationalité								Total
	luxembourgeoise	portugaise	italienne	française	ex-yougoslave	belge	allemande	autre	
CED/ CPP	210	136	11	8	5	5	3	22	400
Centre de Logopédie	75	55	6	7	1	3	6	16	169
Centre d'intégration scolaire	4	5	1						10
Centre d'observation	6	2							8
Institut pour enfants autistiques et psychotiques	18	13	1	3	2			8	45
Institut pour infirmes moteurs cérébraux	23	23	2	1	3	2	1	3	58
Total	336	234	21	19	11	10	10	49	690
	48.7%	33.9%	3.0%	2.8%	1.6%	1.4%	1.4%	7.1%	100.0%



3.2. Le travail en ambulatoire

Les services assurant une assistance ambulatoire sont:

- le Centre de Logopédie,
- l'Institut pour déficients visuels (IDV),
- les équipes multiprofessionnelles (anciennement: le Service Ré-Educatif Ambulatoire (SREA), le Service de Guidance de l'Enfance (SGE)).

3.2.1. Le Centre de Logopédie

Le Centre de Logopédie n'assure pas seulement la scolarisation d'élèves avec déficiences auditives ou troubles du langage et de la parole, mais suit également les élèves en question dans les classes de l'enseignement fondamental.

Chaque professeur d'enseignement logopédique fait le dépistage systématique dans toutes les classes du premier cycle de son secteur et travaille en ambulatoire avec les enfants dépistés ou signalés par les parents, les médecins, les services, les institutions spécialisées.

La prise en charge en ambulatoire se fait dans les écoles, soit pendant les heures de classe, soit les après-midis libres en présence des parents. Une guidance des instituteurs/trices est également assurée en cas de besoin.

En 2010/2011, 5078 enfants troublés du langage et de la parole sont signalés au Centre de Logopédie. Le tableau suivant montre le nombre d'enfants en traitement logopédique ambulatoire après le dépistage à l'Éducation préscolaire (de 4 à 7 ans).

A cet effectif s'ajoutent:

- 56 enfants avec troubles du langage et de la parole de l'éducation précoce bénéficiant d'une prise en charge au Centre de Logopédie à raison d'une heure et demie par semaine,
- 12 enfants avec déficiences auditives de l'éducation précoce bénéficiant d'une prise en charge au Centre de Logopédie et à domicile,
- 35 élèves avec déficiences auditives intégrés dans les classes de leur commune et pris en charge par un professeur logopédique une fois par semaine.

Répartition des élèves par cycle d'études

Centre de Logopédie: Prise en charge ambulatoire par sections	Nombre d'enfants
Luxembourg : Beggen, Bonnevoie, Cents, Clausen, Dommeldange, Eich, Grund, Hamm, Mühlenbach, Neudorf, Pfaffenthal, Verlorenkost, Ville-Haute, CIS Cessange	216
Luxembourg : Belair, Cessange, Luxembourg-Gare, Gasperich, Hollerich, Kiem, Kirchberg, Limpertsberg, Merl, Rollingergrund, Val-Ste-Croix, Weimershof, Weimerskirch, Eis Schoul, CED Luxembourg	334
Hesperange, Kopstal	202
Bertrange, Mamer, Strassen, Steinsel, Walferdange, CED Strassen	132
Bascharage, Clemency, Dippach, Garnich, Leudelange, Reckange-sur-Mess, Steinfort	105
Differdange, CED Differdange	383
Dudelange, Mondcrange	282
Esch-sur-Alzette, CED Esch-sur-Alzette	403
Pétange, Rumelange, CED Rumelange, CED Pétange	319
Bettembourg, Frisange, Kayl	194
Sanem, Schifflange	328
Bous, Burmerange, Dalheim, Mondorf-les-Bains, Remich, Roeser, Schengen, Stadtbredimus, Waldbredimus, Weiler-la-Tour, Wellenstein, CED Roeser	284
Contern, Flaxweiler, Grevenmacher, Lenningen, Niederanven, Sandweiler, Schuttrange, Wormeldange	303
Bech, Betzdorf, Biver, Heffingen, Junglinster, Manternach, Mertert, Mompach, CED Roodt-Syre	248
Beaufort, Berdorf, Consdorf, Echternach, Ermsdorf, Medernach, Reisdorf, Rosport, Waldbillig, CED Echternach	243
Bettendorf, Colmar-Berg, Diekirch, Erpeldange, Ettelbruck, Feulen, Schieren, CED Ettelbruck/Warken	155
Bissen, Boevange, Fischbach, Larochette, Lintgen, Lorentzweiler, Mersch, Nommern, Saeul, Vichten	189
Beckerich, Ell, Hobscheid, Kehlen, Koerich, Préizerdaul, Redange/Attert, Septfontaines, Tuntange, Useldange, Wahl	194
Bourscheid, Clervaux, Consthum, Heinerscheid, Hoscheid, Hosingen, Munshausen, Putscheid, Tandel, Troisvierges, Vianden, Weiswampach, Wincrange, CED Clervaux	321
Boulaide, Esch-sur-Sûre, Eschweiler, Goesdorf, Grosbous, Heiderscheid, Kiischpelt, Lac Haute-Sûre, Mertzig, Neunhausen, Rambrouch, Wiltz, Winseler	243
Total	5078

Répartition des élèves par cycle d'études

3.2.2. L'Institut pour déficients visuels de l'Éducation différenciée (IDV)

Créé en 1975, l'Institut pour Déficients Visuels est une institution étatique au sein de l'Éducation différenciée, dépendant du Ministère de l'Éducation Nationale. Ses objectifs sont l'éducation, la scolarisation, l'autonomie et l'intégration familiale, scolaire et sociale des personnes aveugles et malvoyantes.

Toute prise en charge par les professionnels de l'IDV se fait conformément aux dispositions d'admission au sein de l'Éducation différenciée, sur décision de la Commission Médico-Psycho-Pédagogique

Les personnes malvoyantes et aveugles sont encadrées par une équipe pluridisciplinaire comprenant

- des enseignants spécialisés en pédagogie des aveugles et malvoyants,
- un psychologue,
- des instructeurs en Basse Vision,
- des éducateurs, des éducateurs gradués, instructeurs en Orientation et Mobilité, des instructeurs en Activités de la Vie Journalière, des enseignants d'éducation artistique et d'éducation musicale et
- des transcripteurs.

Le personnel de l'IDV intervient auprès des élèves

- selon le mode ambulatoire: en classe, en centre spécialisé ou à domicile,
- au sein de l'Institut lors de cours individuels ou en groupe.

Répartition par cycle d'études / ordre d'enseignement

En 2010/2011, 90 enfants présentant des déficiences visuelles sont intégrés dans des classes de l'enseignement régulier et bénéficient d'un accompagnement de l'Institut pour déficients visuels. Parmi ces 90 élèves, 27 élèves fréquentent une classe de l'enseignement post-primaire et ne sont donc pas intégrés dans ces statistiques.

Cycle d'études/Ordre d'enseignement	Total élèves	
Cycle 1	8	12.7%
Cycle 2	13	20.6%
Cycle 3	6	9.5%
Cycle 4	7	11.1%
Éducation différenciée/Logopédie	29	46.0%
Total	63	100.0%

Répartition par âge des élèves

Âge des élèves au 1er septembre 2010	Total élèves	
<=5	11	17.5%
6-8	19	30.2%
9-11	18	28.6%
12-14	12	19.0%
>=15	3	4.8%
Total	63	100.0%

Répartition par sexe

Sexe	Total élèves	
Filles	22	34.9%
Garçons	41	65.1%
Total	63	100.0%

Répartition par nationalité

Nationalité	Total élèves	
luxembourgeoise	28	44.4%
portugaise	22	34.9%
belge	1	1.6%
française	2	3.2%
autre	10	15.9%
Total	63	100.0%

Répartition des élèves par cycle d'études

3.2.3. Les équipes multiprofessionnelles de l'Éducation différenciée

Au niveau de chaque arrondissement d'inspection, il est constitué au moins une équipe multiprofessionnelle qui a pour mission d'assurer, en collaboration avec le titulaire de classe, et, au besoin, avec l'équipe médico-socio-scolaire concernée, le diagnostic et la prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques et de conseiller le titulaire de classe et l'équipe pédagogique dans la mise en œuvre de mesures de différenciation.

Ces équipes multiprofessionnelles comprennent du personnel de l'Éducation différenciée et du Centre de Logopédie, des instituteurs de l'enseignement spécial affectés à une commune de l'arrondissement et d'autres experts dans l'aide, l'appui et l'assistance à donner aux élèves en question.

(Article 27 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'Enseignement fondamental)

3.2.3.1. Prise en charge par les équipes multiprofessionnelles - assistance en classe

La loi du 28 juin 1994 prévoit pour les enfants affectés d'un handicap sensoriel, moteur, mental ou comportemental la possibilité de les faire admettre dans les classes de l'enseignement ordinaire à côté de la seule possibilité auparavant de leur admission dans des centres et instituts de l'Éducation différenciée. Ces enfants ont alors droit, en cas de besoin, à une aide spécifique à organiser dans l'école.

Les équipes multiprofessionnelles assurent au niveau national ces assistances en classe au bénéfice des enfants à besoins éducatifs spécifiques qui sont intégrés dans l'enseignement régulier et organisent également des prises en charge spécifiques durant les après-midi libres.

En 2010/2011, 488 enfants handicapés, à besoins éducatifs spécifiques sont intégrés dans une classe de l'enseignement régulier en bénéficiant d'un appui de la part des équipes multiprofessionnelles. Parmi les 488 élèves, 46 élèves fréquentent une classe de l'enseignement post-primaire et ne sont donc pas intégrés dans ces statistiques.

Répartition par cycle d'études

Cycle d'études	Total élèves	
Cycle 1 - précoce	23	5.2%
Cycle 1.1 - 1.2	147	33.3%
Cycle 2.1	56	12.7%
Cycle 2.2	107	24.2%
Cycle 3.1	49	11.1%
Cycle 3.2	33	7.5%
Cycle 4.1	16	3.6%
Cycle 4.2	11	2.5%
Total	442	100.0%

Répartition par sexe

Sexe	Total élèves	
Filles	148	33.5%
Garçons	294	66.5%
Total	442	100.0%

Répartition par âge des élèves

Âge des élèves au 1er septembre 2010	Total élèves	
<=5	120	27.1%
6-8	217	49.1%
9-11	89	20.1%
>=12	16	3.6%
Total	442	100.0%

Répartition des élèves par cycle d'études

Répartition par nationalité

Nationalité	Total élèves	
luxembourgeoise	218	49.3%
portugaise	137	31.0%
française	20	4.5%
ex-yougoslave	17	3.8%
italienne	7	1.6%
allemande	6	1.4%
belge	5	1.1%
autre	32	7.2%
Total	442	100.0%

3.2.3.2. Prise en charge par les équipes multiprofessionnelles - prise en charge psychopédagogique

Les psychologues et pédagogues des équipes multiprofessionnelles apportent leur aide aux enfants qui, par l'effet de problèmes éducatifs, psychologiques, psychosomatiques, neurologiques ou mentaux, rencontrent des difficultés de développement et d'épanouissement dans leur famille et à l'école, dans l'Enseignement fondamental ou dans une institution scolaire de l'Éducation différenciée.

Toute personne confrontée à un enfant en difficulté est libre de s'adresser aux équipes multiprofessionnelles. Les motifs de consultation peuvent être les suivants: problèmes d'éducation, difficultés scolaires, troubles du développement, problèmes du comportement, troubles psychopathologiques, conflits enfants-parents, problèmes liés à une déficience ou à un handicap.

L'instauration des centres de consultation régionaux permet d'éviter des déplacements gênants aux clients. Dans la mesure du possible, les consultations sont assurées par une équipe pluridisciplinaire dont les membres travaillent sur rendez-vous. Les professionnels qui constituent les diverses équipes régionales viennent des domaines psychologique, pédagogique, médical et paramédical.

Pour les villes d'Esch-sur-Alzette et de Luxembourg il existe des services communaux qui assurent la prise en charge psychologique et pédagogique des enfants en âge d'obligation scolaire. Ne sont donc inclus dans ce tableau ni les élèves de la Ville de Luxembourg, ni ceux de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Répartition des élèves par cycle d'études

Répartition par arrondissement d'inspection

Arrondissement d'inspection	Élèves en consultation	Total élèves dans l'enseignement
3	68	1390
4	96	2523
5	85	2167
6	132	2721
7	108	2348
9	126	2423
10	182	2149
11	139	2478
12	73	2340
13	126	2212
14	76	2020
15	130	2150
16	90	2317
17	142	2441
18	113	2066
19	103	2263
20	128	2275
Total	1924	38283

Répartition des élèves par cycle d'études

Répartition par cycle d'études

Cycle d'études	Total élèves	
Cycle 1 - précoce	86	4.5%
Cycle 1 - préscolaire	396	20.6%
Cycle 2.1	254	13.2%
Cycle 2.2	344	17.9%
Cycle 2 rallongé	54	2.8%
Cycle 3.1	259	13.5%
Cycle 3.2	216	11.2%
Cycle 3 rallongé	11	0.6%
Cycle 4.1	140	7.3%
Cycle 4.2	107	5.6%
Cycle 4 rallongé	3	0.2%
Education différenciée	37	1.9%
Autre / indéterminé	17	0.9%
Total	1924	100,0%

Répartition par sexe

Sexe	Total élèves	
Filles	644	33.5%
Garçons	1280	66.5%
Total	1924	100.0%

Répartition par âge des élèves

Âge des élèves au 1er septembre 2010	portugaiseTotal élèves- française	
<=5	432	22.5%
6,7,8	845	43.9%
9,10,11	589	30.6%
12,13,14	55	2.9%
>=15	3	0.2%
Total	1924	100.0%

Répartition par nationalité

Nationalité	Total élèves	
luxembourgeoise	970	50.4%
portugaise	609	31.7%
française	77	4.0%
ex-yougoslave	51	2.7%
italienne	30	1.6%
belge	26	1.4%
allemande	18	0.9%
autre / indéterminée	143	7.4%
Total	1924	100.0%

Promotion des élèves

Le titulaire de classe, en collaboration avec les membres de l'équipe pédagogique qui interviennent auprès de ses élèves, effectue des évaluations périodiques du travail et de la progression scolaires des élèves par rapport aux socles de compétences et aux objectifs du programme fixés par le plan d'études. L'évaluation vise en premier lieu l'amélioration des performances de chaque élève.

Au cours d'un cycle d'apprentissage, l'évaluation est formative.

À la fin d'un cycle, l'évaluation est certificative. L'évaluation certificative se base sur une variété de travaux pour témoigner de l'atteinte du socle de compétences du cycle ou d'un niveau de compétence inférieur ou supérieur.

(Règlement grand-ducal du 6 juillet 2009 déterminant les modalités d'évaluation des élèves ainsi que le contenu du dossier d'évaluation.)

1. L'évaluation certificative en cycle 1

À la fin du premier cycle d'apprentissage, dont la durée peut varier en fonction des besoins de l'élève soit entre une et trois années, soit entre deux et quatre années si l'enfant a fréquenté une classe d'éducation précoce, l'évaluation est certificative. Sous forme d'un bilan de fin de cycle, elle certifie que l'élève a développé les compétences qui lui permettent de continuer avec succès ses apprentissages au deuxième cycle d'apprentissage.

1.1 Allongement de cycle

Nationalité	Total élèves du cycle 1-préscolaire*	Élèves en cycle rallongé en 2010/2011	
luxembourgeoise	5266	60	1.1%
portugaise	2535	93	3.7%
ex-yougoslave	535	15	2.8%
française	527	8	1.5%
belge	275	3	1.1%
italienne	194	6	3.1%
allemande	151		0.0%
autre/indéterminée	712	7	1.0%
Total	10195	192	1.9%

*Cycle 1.1, cycle 1.2 et cycle 1-rallongé, sans cycle 1-précoce

Rétrospective

	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009*	2009/10	2010/11
Élèves en cycle rallongé	180	186	198	188	173	161	192
%	1.7%	1.8%	2.0%	1.9%	1.7%	1.6%	1.9%

* jusqu'en 2008/2009: élèves à retard scolaire

Promotion des élèves

1.2. Admissions anticipées au cycle 2 de l'enseignement fondamental

Pour l'année scolaire 2010/2011, 96 enfants ont été admis en cycle 2.1 à l'âge de 5 ans (1,9% d'admissions anticipées pour tous les enfants admis).

Nationalité	Total des élèves en cycle 2.1	Admissions anticipées	
		Nombre	Pourcentage
luxembourgeoise	2488	62	2.5%
portugaise	1365	10	0.7%
ex-yougoslave	288	2	0.7%
française	250	3	1.2%
italienne	117		
belge	108	3	2.8%
allemande	98	6	6.1%
autre/indéterminée	341	10	2.9%
Total	5055	96	1.9%

Rétrospective

Nationalité	Année scolaire													
	2004/2005		2005/2006		2006/2007		2007/2008		2008/2009		2009/2010		2010/11	
luxembourgeoise	46	1.5%	49	1.6%	53	1.7%	56	1.9%	36	1.3%	49	2.0%	62	2.5%
étrangère	17	0.7%	25	1.0%	21	0.8%	38	1.5%	19	0.8%	24	0.9%	34	1.3%
Total	63	1.1%	74	1.3%	74	1.3%	94	1.7%	55	1.1%	73	1.4%	96	1.9%

2. L'évaluation certificative aux cycles 2 à 4

À la fin des deuxième, troisième et quatrième cycles d'apprentissage dont la durée peut varier entre une et trois années en fonction des besoins de l'élève, l'évaluation est certificative. Le bilan de fin de cycle certifie à l'élève l'atteinte du socle de compétences du cycle et, le cas échéant, le niveau de compétence atteint au-delà du socle.

Il décrit également les niveaux de compétence atteints dans les domaines de développement et d'apprentissage qui ne sont pas pris en compte pour la décision de promotion.

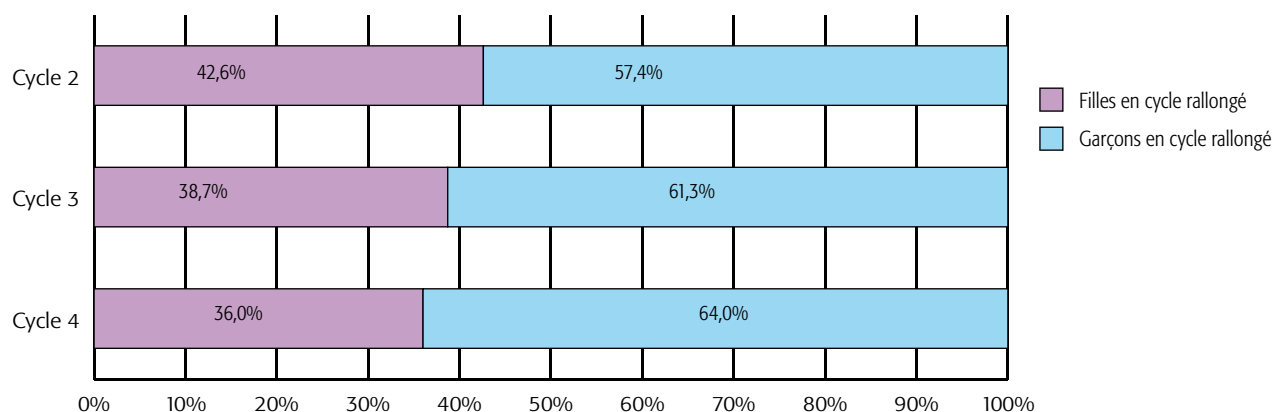
Le bilan de fin de cycle est établi par l'équipe pédagogique qui se base sur une interprétation critériée des performances de l'élève par rapport aux performances attendues à la fin du cycle. L'équipe pédagogique fournit également aux enseignants du cycle suivant l'information qui leur sera utile pour offrir aux élèves les mesures d'aide ou d'enrichissement nécessaires à leurs besoins.

Parmi les 32.096 élèves fréquentant une classe des cycles 2 à 4 de l'enseignement public et privé suivant les programmes officiels du MENFP, 1.217 élèves (3,8%) passent le cycle d'études qu'ils fréquentent au cycle rallongé en 2010/2011.

Répartition par sexe

Cycle d'études	Total élèves	Total élèves en cycle rallongé		dont filles		dont garçons	
Cycle 2	10780	674	6.3%	287	42.6%	387	57.4%
Cycle 3	10765	393	3.7%	152	38.7%	241	61.3%
Cycle 4	10551	150	1.4%	54	36.0%	96	64.0%
Total	32096	1217	3.8%	493	40.5%	724	59.5%

Cycle d'études



3. Décisions de promotion à la fin de l'année scolaire 2010/2011

Le plan d'études définit pour chaque cycle d'apprentissage le socle de compétences à atteindre par un élève pour suivre avec fruit l'enseignement dans le cycle subséquent. Sont uniquement pris en compte pour la décision de promotion les socles de compétences définis pour les branches des domaines de développement et d'apprentissage mentionnés à l'article 7 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental à l'alinéa, points 1 et 2 et à l'alinéa 2, points 1 et 2, à l'exception de la langue française au deuxième cycle d'apprentissage et de la langue luxembourgeoise aux deuxième, troisième et quatrième cycles.

Sur décision de l'équipe pédagogique, consignée sur le bilan de fin de cycle, un élève qui, après une année d'enseignement, a atteint le socle de compétences défini pour le cycle, peut être admis au cycle suivant.

En cas de désaccord avec la décision de l'équipe pédagogique, les parents peuvent introduire dans le délai de 15 jours un recours auprès de l'inspecteur d'arrondissement qui statue endéans un mois.

Sur décision de l'équipe pédagogique, un élève peut bénéficier d'une année supplémentaire pour atteindre le socle de compétences du cycle.

Avant la prise de décision et dès que des difficultés d'apprentissage apparaissent, les élèves concernés bénéficient des mesures de différenciation pédagogique par la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental. Les parents sont régulièrement informés des progrès de leur enfant.

La décision de recourir à une année supplémentaire ne peut être prise ni avant le premier trimestre de la deuxième année que passe l'élève au cycle d'apprentissage, ni après le 15 juin de cette année. Si l'élève a fréquenté une classe d'éducation précoce au premier cycle, la décision de recourir à une année supplémentaire ne peut être prise ni avant le premier trimestre de la troisième année que passe l'élève au cycle d'apprentissage, ni après le 15 juin de cette année.

Après concertation avec les parents, l'équipe pédagogique leur communique la décision de recourir à une année supplémentaire avant le 15 juin de l'année scolaire en cours.

En cas de désaccord avec la décision de l'équipe pédagogique, les parents peuvent introduire dans le délai de 15 jours un recours auprès de l'inspecteur d'arrondissement qui statue endéans un mois.

Décisions de promotion au 15/06/2011

	Total élèves	Niveaux de compétence atteints pour passage au cycle suivant		Passage au cycle suivant avec plan de prise en charge individualisé		Rallongement de cycle en 2011/2012		Passage vers l'enseignement postprimaire	
Cycle 1.1	5064	81	1.6%						
Cycle 1.2	5131	4383	85.4%	108	2.1%	139	2.7%		
Cycle 2.1	5055	18	0.4%						
Cycle 2.2	5725	4626	80.8%	310	5.4%	424	7.4%		
Cycle 3.1	5080	13	0.3%					6	0.1%
Cycle 3.2	5685	4561	80.2%	425	7.5%	287	5.0%	53	0.9%
Cycle 4.1	5393							166	3.1%
Cycle 4.2	5158					70	1.4%	5060	98.1%

Élèves étant inscrits en début d'année 2010/11 et qui ont eu une décision de promotion à la fin de l'année.

La saisie des décisions de promotions est encore en phase de constitution.

4. Retard scolaire

Parmi les 32.096 élèves fréquentant une classe de l'enseignement fondamental 2.1-4.2 de l'enseignement public et privé suivant les programmes officiels du MENFP en 2010/2011, 5730 (17,9%) ont un retard scolaire. Ce dernier peut s'élever à une, deux ou sous certaines conditions à trois ou plus d'années (scolarisation retardée ou sursis). Le retard est calculé par rapport à l'âge normal. La notion d'âge normal admet que les élèves ont été scolarisés en cycle 2.1 (1^{ère} année d'études pour les élèves scolarisés avant 2009/2010) à l'âge de 6 ans révolus et qu'ils ont suivi chaque cycle en deux années.

4.1. Retard scolaire par cycles d'études

Cycle d'études	Total élèves	Retard scolaire						Total retard scolaire	
		d'une année		de deux années		de trois années et plus			
Cycle 2.1	5055	242	4.8%	11	0.2%	1	0.0%	254	5.0%
Cycle 2.2	5725	810	14.1%	67	1.2%	3	0.1%	880	15.4%
Cycle 3.1	5080	829	16.3%	89	1.8%	10	0.2%	928	18.3%
Cycle 3.2	5685	1137	20.0%	174	3.1%	7	0.1%	1318	23.2%
Cycle 4.1	5393	1047	19.4%	153	2.8%	11	0.2%	1211	22.5%
Cycle 4.2	5158	992	19.2%	143	2.8%	4	0.1%	1139	22.1%
Total	32096	5057	15.8%	637	2.0%	36	0.1%	5730	17.9%

4.2. Retard scolaire par cycle d'études et par sexe

Cycle d'études	Sexe	Total élèves	Total retard scolaire	
			Nombre	Pourcentage
Cycle 2.1	Filles	2452	104	4.2%
	Garçons	2603	150	5.8%
Cycle 2.2	Filles	2714	364	13.4%
	Garçons	3011	516	17.1%
Cycle 3.1	Filles	2464	410	16.6%
	Garçons	2616	518	19.8%
Cycle 3.2	Filles	2799	560	20.0%
	Garçons	2886	758	26.3%
Cycle 4.1	Filles	2640	565	21.4%
	Garçons	2753	646	23.5%
Cycle 4.2	Filles	2580	535	20.7%
	Garçons	2578	604	23.4%
Total	Filles	15649	2538	16.2%
	Garçons	16447	3192	19.4%

Promotion des élèves

4.3. Retard scolaire par cycle d'études et par nationalité

Cycle d'études	Nationalité	Total élèves	Total retard scolaire	
Cycle 2.1	luxembourgeoise	2488	83	3.3%
	non-luxembourgeoise	2567	171	6.7%
Cycle 2.2	luxembourgeoise	2833	298	10.5%
	non-luxembourgeoise	2892	582	20.1%
Cycle 3.1	luxembourgeoise	2655	314	11.8%
	non-luxembourgeoise	2425	614	25.3%
Cycle 3.2	luxembourgeoise	3016	502	16.6%
	non-luxembourgeoise	2669	816	30.6%
Cycle 4.1	luxembourgeoise	2934	422	14.4%
	non-luxembourgeoise	2459	789	32.1%
Cycle 4.2	luxembourgeoise	2882	428	14.9%
	non-luxembourgeoise	2276	711	31.2%
Total	luxembourgeoise	16808	2047	12.2%
	non-luxembourgeoise	15288	3683	24.1%

Nationalité	Total élèves	Retard scolaire			Total
		d'une année	de deux années	de trois années et plus	
luxembourgeoise	16808	1832	202	13	2047
		10.9%	1.2%	0.1%	12.2%
portugaise	8330	2176	289	15	2480
		26.1%	3.5%	0.2%	29.8%
ex-yougoslave	1764	294	35	4	333
		16.7%	2.0%	0.2%	18.9%
française	1294	181	21	1	203
		14.0%	1.6%	0.1%	15.7%
italienne	761	123	9	1	133
		16.2%	1.2%	0.1%	17.5%
belge	697	53	6	0	59
		7.6%	0.9%	0.0%	8.5%
allemande	465	47	8	0	55
		10.1%	1.7%	0.0%	11.8%
autre/indéterminée	1977	351	67	2	420
		17.8%	3.4%	0.1%	21.2%
Total	32096	5057	637	36	5730
		15.8%	2.0%	0.1%	17.9%

Promotion des élèves

4.4. Rétrospective

Année scolaire	Retard	Année d'études						
		1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année	1 ^{re} -6 ^e année
2004/2005	d'une année	9.7%	14.0%	16.6%	18.2%	20.8%	18.9%	16.3%
	de deux années	1.1%	2.0%	4.7%	5.8%	5.2%	3.4%	3.7%
	de trois années et plus	0.1%		0.4%	0.6%	0.4%	0.2%	0.3%
2005/2006	d'une année	9.7%	14.3%	17.1%	18.2%	20.3%	20.0%	16.5%
	de deux années	0.9%	1.8%	3.4%	5.9%	4.9%	3.9%	3.4%
	de trois années et plus	0.1%	0.1%	0.3%	0.5%	0.3%	0.3%	0.3%
2006/2007	d'une année	8.2%	14.3%	18.8%	19.0%	20.9%	19.8%	16.8%
	de deux années	0.8%	1.8%	3.4%	4.5%	5.3%	3.3%	3.2%
	de trois années et plus	0.1%	0.1%	0.3%	0.3%	0.3%	0.2%	0.2%
2007/2008	d'une année	8.6%	13.6%	17.4%	20.3%	21.1%	20.0%	16.8%
	de deux années	0.5%	1.7%	3.4%	4.5%	3.8%	3.7%	2.9%
	de trois années et plus		0.1%	0.2%	0.3%	0.2%	0.0%	0.1%
2008/2009	d'une année	8.4%	14.4%	16.9%	19.2%	22.4%	19.9%	16.9%
	de deux années	0.5%	1.1%	2.8%	4.6%	3.7%	2.9%	2.6%
	de trois années et plus			0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%
2009/2010		Cycle 2.1	Cycle 2.2	Cycle 3.1	Cycle 3.2	Cycle 4.1	Cycle 4.2	Cycle 2-4
	d'une année	6.9%	13.8%	17.1%	18.9%	20.8%	21.6%	16.5%
	de deux années	0.4%	1.2%	2.2%	4.1%	3.7%	2.6%	2.4%
	de trois années et plus			0.1%	0.2%	0.1%	0.1%	0.1%
2010/2011	d'une année	4.8%	14.1%	16.3%	20.0%	19.4%	19.2%	15.8%
	de deux années	0.2%	1.2%	1.8%	3.1%	2.8%	2.8%	2.0%
	de trois années et plus	0.0%	0.1%	0.2%	0.1%	0.2%	0.1%	0.1%

Promotion des élèves

5. Synthèse des orientations de l'enseignement fondamental vers l'enseignement postprimaire - Année scolaire 2010/11

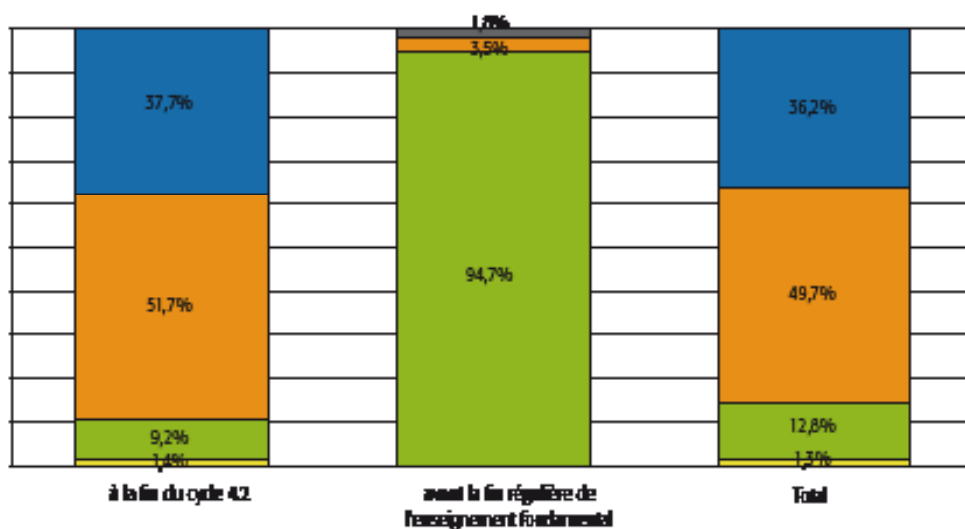
À la fin de l'année scolaire 2010/2011, 5381 élèves de l'enseignement fondamental ont été orientés vers l'enseignement postprimaire.

De ces élèves, 5154 (95,8%) avaient participé à la fin du cycle 4.2 à la procédure régulière d'orientation de l'enseignement fondamental vers l'enseignement post-primaire.

227 élèves (4,2%) ont été orientés vers l'enseignement postprimaire avant la fin régulière de l'enseignement fondamental, en raison de leur âge, de leur retard scolaire ou, le cas échéant, de leurs capacités d'apprentissage avancées.

Si les parents l'acceptent, cet avis vaut admission soit dans une classe modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique, soit dans une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique, soit dans une classe de 7e de l'enseignement secondaire.

Orientations vers l'enseignement postprimaire	7e ES	7e ST	7e MO	Rallongement de cycle	Total	
à la fin du cycle 4.2	1941	2667	474	72	5154	95,8%
	37,7%	51,7%	9,2%	1,4%	100,0%	
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	4	8	215		227	4,2%
	1,8%	3,5%	94,7%		100,0%	
Total	1945	2675	689	72	5381	100,0%
	36,1%	49,7%	12,8%	1,3%	100,0%	



Promotion des élèves

5.1 Procédure d'orientation à la fin du cycle 4.2

La procédure d'orientation régulière prévoit qu'un avis d'orientation est émis par un conseil d'orientation institué pour chaque classe du cycle 4.2, présidé par l'inspecteur d'arrondissement qui assure la coordination de toutes les opérations, et composé en outre par l'institutrice ou l'instituteur titulaires de la classe du cycle 4.2 ainsi que par un professeur de l'enseignement secondaire et un professeur ou instituteur de l'enseignement secondaire technique. Un psychologue du Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS) participe au conseil d'orientation avec voix consultative si les parents optent pour son intervention. L'avis d'orientation constitue l'élément central de la procédure. Si les parents l'acceptent, cet avis vaut admission soit dans une classe modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique, soit dans une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique, soit dans une classe de 7e de l'enseignement secondaire.

Année scolaire	Total	7e ES	7e ST	7e MO	Rallongement de cycle*
2010/11	5154	1941 37.7%	2667 51.7%	474 9.2%	72 1.4%
2009/10	5095	1939 38.1%	2674 52.5%	444 8.7%	38 0.7%
2008/09	5131	2037 39.7%	2708 52.8%	360 7.0%	26 0.5%
2007/08	5076	2067 40.7%	2658 52.4%	327 6.4%	24 0.5%
2006/07	4926	2061 41.8%	2528 51.3%	294 6.0%	43 0.9%
2005/06	4993	2004 40.1%	2618 52.4%	327 6.5%	44 0.9%
2004/05	4623	1975 42.7%	2319 50.2%	295 6.4%	34 0.7%
2003/04	4614	1779 38.6%	2454 53.2%	337 7.3%	44 1.0%
2002/03	4571	1756 38.4%	2456 53.7%	317 6.9%	42 0.9%
2001/02	4528	1711 37.8%	2444 54.0%	351 7.8%	22 0.5%
2000/01	4311	1705 39.5%	2251 52.2%	343 8.0%	12 0.3%

*: avant 2009/10: Redoublement de la 6e année d'études

En 2010/2011, le conseil d'orientation a émis un avis d'orientation vers l'enseignement postprimaire concordant avec celui des parents pour 4390 élèves ayant participé à la procédure d'orientation: 36,1% des élèves ont été orientés vers une classe d'orientation (7e ES) et 44,5% ont été orientés vers une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique à la fois par les parents et les conseils d'orientation. Dans 1,3% des cas, les conseils ont orienté les élèves vers une voie pédagogique plus exigeante que les parents, 10,7 % des élèves ont obtenu un avis moins favorable par les conseils que par les parents.

		N	%
Concordances	concordances ES	1858	36.1%
	concordances ST	2292	44.5%
	concordances MO	240	4.7%
Rallong. de cycle/ sans avis des parents	Rallong. de cycle/s.a. des parents	149	2.9%
Discordances défavorables	p: ST; c: MO	222	4.3%
	p: ES; c: MO	3	0.06%
	p: ES; c: ST	326	6.3%
Discordances favorables	p: MO; c: ST	13	0.3%
	p: ST; c: ES	50	1.0%
		5153	100.0%

Promotion des élèves

5.2. Recours

Pour ce qui est des recours, on distingue deux procédures différentes:

- L'examen de recours vers l'enseignement secondaire est organisé pour les élèves qui sont orientés vers une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique et dont les parents souhaitent une inscription en classe de 7e de l'enseignement secondaire.
- La commission de recours, désignée par le ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions statue, après avoir entendu l'Inspecteur d'arrondissement concerné, sur les cas qui lui sont soumis par les parents des élèves bénéficiant d'une orientation vers une classe modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique et qui demandent une admission à la classe de 7e de l'enseignement secondaire technique.

En 2010/2011, 136 élèves se sont présentés à l'examen d'admission en 7e ES, 19,1% des candidats ont réussi l'examen et ont été admis à l'enseignement secondaire.

Évolution du nombre d'examens d'admission à la classe de 7e d'orientation de l'enseignement secondaire

Année scolaire	N	Nombre d'examens		Admissions		Refus	
2010/11	5154	136	2.6%	26	19.1%	110****	80.9%
2009/10	5094	152	3.0%	19***	12.5%	133	87.5%
2008/09	5130	117	2.3%	26**	22.2%	91	77.8%
2007/08	5076	120	2.4%	18	15.0%	102	85.0%
2006/07	4924	114	2.3%	17*	14.9%	97	85.1%
2005/06	4993	141	2.8%	30	21.3%	111	78.7%
2004/05	4623	129	2.8%	30	23.3%	99	76.7%
2003/04	4614	111	2.4%	26	23.4%	85	76.6%
2002/03	4571	93	2.0%	31	33.3%	62	66.7%
2001/02	4528	103	2.3%	14	13.6%	89	86.4%
2000/01	4311	95	2.2%	16	16.8%	79	83.2%

* deux élèves d'une classe de 5e année d'études primaire se sont présentés à l'examen d'admission et ont été admis en 7eES

** un élève ayant participé en 2007/2008 à la procédure d'orientation s'est présenté à l'examen d'admission et a été admis en 7eES

*** un élève n'ayant pas fréquenté d'école fondamentale au Luxembourg en 2009/10 s'est présenté à l'examen d'admission et a été admis en 7eES

**** un élève n'ayant pas fréquenté d'école fondamentale au Luxembourg en 2010/11 s'est présenté à l'examen d'admission et a été refusé

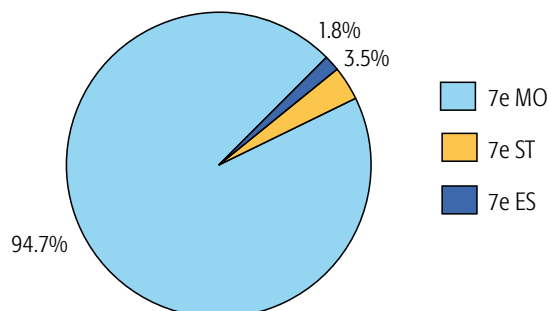
Évolution du nombre de demandes de recours vers la classe de 7e de l'enseignement secondaire technique

Année	N	Nombre de recours		Admissions en 7e ST		Admissions en 7e MO	
2010/11	5154	99	1.9%	13	13.1%	86	86.9%
2009/10	5094	113	2.2%	28	24.8%	85	75.2%
2008/09	5130	61	1.2%	6	9.8%	55	90.2%
2007/08	5076	58	1.1%	12	20.7%	46	79.3%
2006/07	4924	51	1.0%	10	19.6%	41	80.4%
2005/06	4993	68	1.4%	11	16.2%	57	83.8%
2004/05	4623	59	1.3%	0	0.0%	59	100.0%
2003/04	4614	51	1.1%	5	9.8%	46	90.2%
2002/03	4571	51	1.1%	6	11.8%	45	88.2%
2001/02	4528	48	1.1%	7	14.6%	41	85.4%
2000/01	4311	63	1.5%	6	9.5%	57	90.5%

5.3 Passage de l'enseignement fondamental vers l'enseignement postprimaire avant la fin du cycle 4.2

Un élève peut être orienté vers l'enseignement postprimaire avant la fin régulière de l'enseignement fondamental en raison de ses capacités d'apprentissage ou de son âge avancé. En 2010/11 227 élèves ont été ainsi orientés vers une classes de 7e ES, 7e ST ou 7e MO.

Orientation	N	%
7e ES	4	1.8%
7e ST	8	3.5%
7e MO	215	94.7%
Total	227	100.0%



La grande majorité des élèves orientés avant la fin de l'enseignement fondamental vers l'enseignement postprimaire sont orientés vers l'enseignement préparatoire modulaire (94,7%). 4 élèves (1,8%) ont participé à la procédure PPP régulière et ont été orientés vers une 7e ES. 8 élèves (3,5%) ont été orientés vers l'enseignement secondaire technique.

Cycle initial	N	%
Cycle 3.1	6	2.6%
Cycle 3.2	53	23.3%
Cycle 4.1	168	74.0%
Total	227	100.0%

74,0% des élèves orientés avant la fin de l'enseignement fondamental vers l'enseignement postprimaire proviennent d'un cycle 4.1, toujours 23,3% d'un cycle 3.2 et 2,6% d'un cycle 3.1.

avance/retard	N	%
-1	2	0.9%
0	174	76.7%
1	49	21.6%
2	2	0.9%
Total	227	100.0%

2 élèves (0,9%) de l'ensemble des élèves orientés avant la fin de l'enseignement fondamental vers l'enseignement postprimaire sont en avance scolaire par rapport à l'âge normal d'orientation vers l'enseignement postprimaire*. 76,7% sont en âge normal d'orientation vers l'enseignement postprimaire. 21,6% des élèves ont une année de retard, 0,9% ont deux années de retard par rapport à l'âge normal d'orientation vers l'enseignement postprimaire.

*La notion d'âge normal d'orientation vers l'enseignement postprimaire présuppose que l'élève est entré à l'âge de 4 ans au 1er septembre de l'année correspondante en première année de l'éducation préscolaire et qu'il n'a ni redoublé, ni «sauté» une classe et qu'il a ainsi atteint l'âge de 11 ans en entrant au cycle 4.2.

Personnel enseignant

1. Corps enseignant de l'Enseignement fondamental

En 2010/2011, l'Enseignement fondamental est assuré par 5084 intervenants. Ils peuvent être des instituteurs nommés à la fonction, c'est-à-dire des fonctionnaires ou des chargés de cours, et incluent les 37 intervenants assurant les cours intégrés en langue portugaise. Ces derniers ne sont pas inclus dans les calculs qui suivent. Les intervenants sont regroupés en 4 catégories selon l'enseignement assuré. La date de référence pour le calcul de l'âge du personnel enseignant est le 1er septembre 2010.

Les enseignants qui interviennent à la fois dans le cycle 1 et les cycles 2 à 4 sont regroupés sous «Cycles 1 à 4».

Ordre d'enseignement	Instituteurs/-trices nommé(e)s		Autres intervenant(e)s		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Cycle 1 - précoce	227	46.8%	258	53.2%	485	9.6%
Cycle 1 - préscolaire	833	86.4%	131	13.6%	964	19.1%
Cycle 2-4	2776	80.0%	694	20.0%	3470	68.8%
Cycles 1 à 4	40	31.3%	88	68.8%	128	2.5%
Total	3876	76.8%	1171	23.2%	5047	100.0%

1.1. Rétrospective par cycle d'études

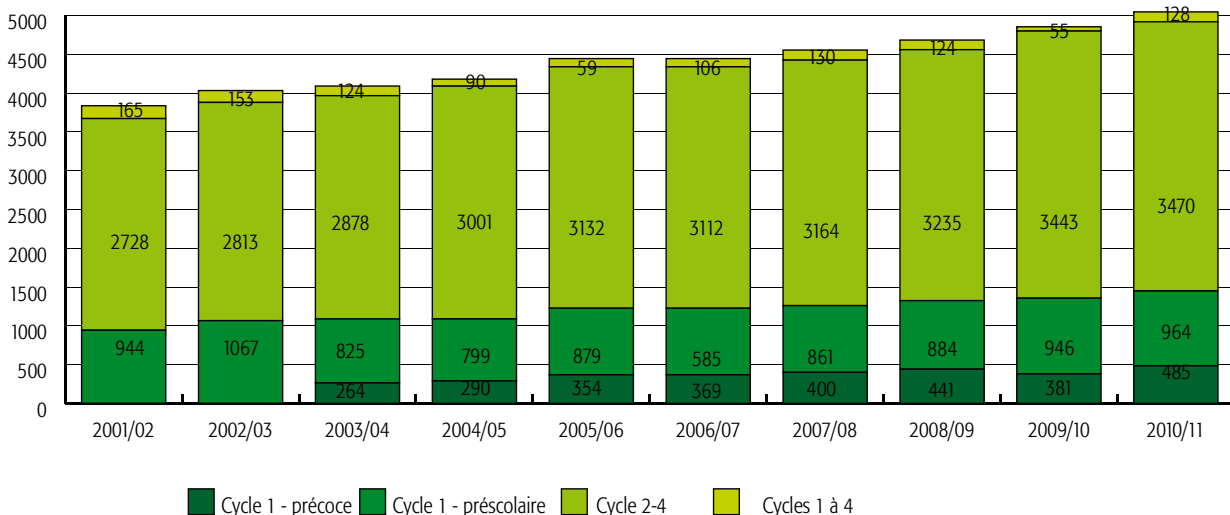
	2001/02 ¹⁾	2002/03 ¹⁾	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/2009 ⁴⁾	2009/10	2010/11
Cycle 1 - précoce			264	290	354	369	400	441	381	485
Cycle 1 - préscolaire	944	1067	825	799	879	858	861	884	946	964
Cycle 2-4 ²⁾	2728	2813	2878	3001	3132	3112	3164	3235	3443	3470
Cycles 1 à 4 ³⁾	165	153	124	90	59	106	130	124	55	128
Total	3837	4033	4091	4180	4424	4445	4555	4684	4825	5047

¹⁾ Les intervenants de l'éducation précoce sont inclus dans l'éducation préscolaire

²⁾ avant 2009/10: Enseignement primaire incluant enseignement spécial

³⁾ avant 2009/10: plusieurs ordres d'enseignement

⁴⁾ à partir de 2008/09 sans les titulaires des cours intégrés en langue maternelle



Personnel enseignant

1.2. Rétrospective par statut

	2001/02		2002/03		2003/04		2004/05		2005/06	
Instituteurs/-trices nommé(e)s	2914	75.9%	3022	74.9%	3133	76.6%	3201	76.6%	3316	75.0%
Chargé(e)s	923	24.1%	1011	25.1%	958	23.4%	979	23.4%	1108	25.0%
	2006/07		2007/08		2008/09		2009/10		2010/11	
Instituteurs/-trices nommé(e)s	3395	76.4%	3579	78.6%	3663	78.2%	3768	78.1%	3876	76.8%
Chargé(e)s	1050	23.6%	976	21.4%	1021	21.8%	1057	21.9%	1171	23.2%

1.3. Répartition par cycle d'études et par sexe

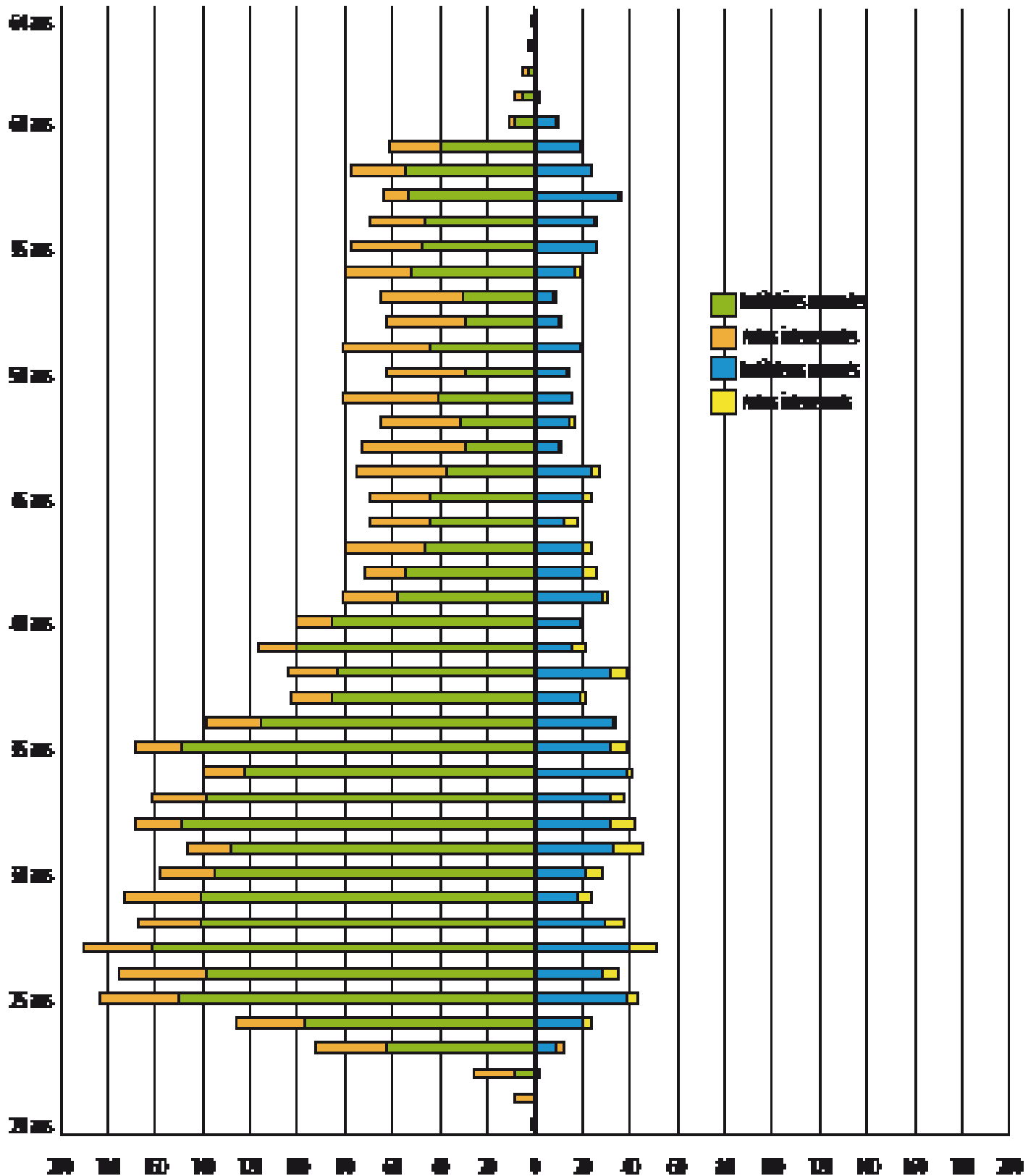
Ordre d'enseignement	Femmes		Hommes		Total
Cycle 1 - précoce	476	98.1%	9	1.9%	485
Cycle 1 - préscolaire	939	97.4%	25	2.6%	964
Cycle 2-4	2528	72.9%	942	27.1%	3470
Cycles 1 à 4	104	81.3%	24	18.8%	128
Total	4047	80.2%	1000	19.8%	5047

1.4. Rétrospective par sexe

	2001/02		2002/03		2003/04		2004/05		2005/06	
Femmes	2893	75.4%	3101	76.9%	3190	78.0%	3272	78.3%	3496	79.0%
Hommes	944	24.6%	932	23.1%	901	22.0%	908	21.7%	928	21.0%
	2006/07		2007/08		2008/09		2009/10		2010/11	
Femmes	3520	79.2%	3617	79.4%	3758	80.2%	3864	80.1%	4047	80.2%
Hommes	925	20.8%	938	20.6%	926	19.8%	961	19.9%	1000	19.8%

Personnel enseignant

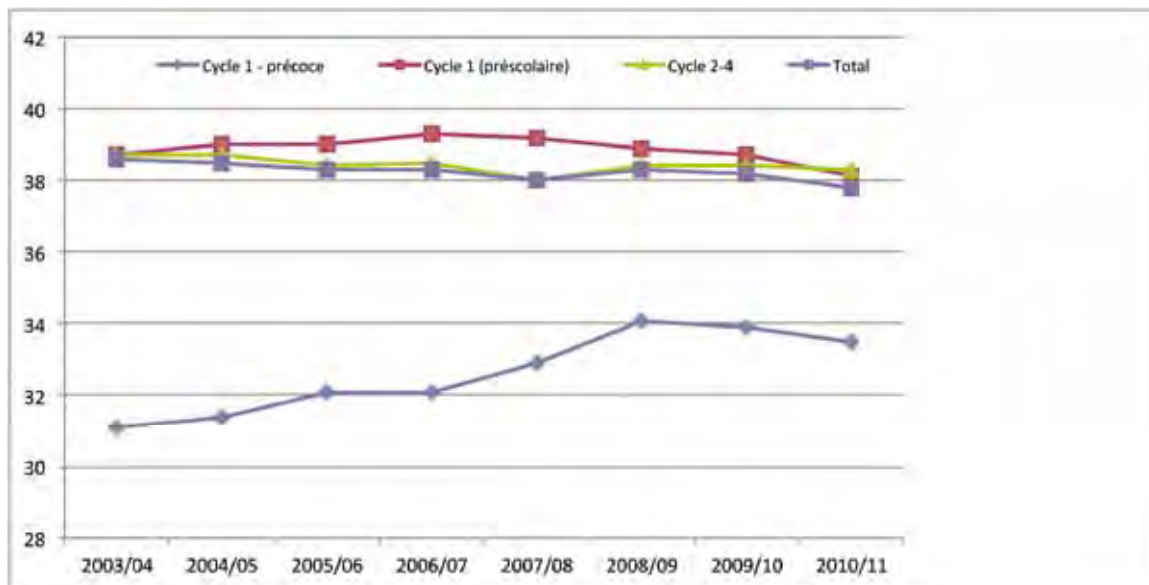
1.5. Pyramide d'âge par statut et sexe



Personnel enseignant

1.6. Rétrospective de l'âge moyen des intervenants par cycle d'études

Ordre d'enseignement	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
Cycle 1 - précoce	31,1	31,4	32,1	32,1	32,9	34,1	33,9	33,5
Cycle 1 (préscolaire)	38,7	39	39	39,3	39,2	38,9	38,7	38,1
Cycle 2-4	38,7	38,7	38,4	38,5	38	38,4	38,4	38,3
Total	38,6	38,5	38,3	38,3	38	38,3	38,2	37,8



Personnel enseignant

2. Tâches et branches enseignées

Le chapitre 2.1. traite des différentes tâches que peuvent assurer les intervenants des cycles 1 à 4 de l'enseignement fondamental. Le chapitre 2.2. se concentre sur les cycles 2 - 4 et les matières enseignées à ces niveaux.

2.1. Tâches du corps enseignant

Les tâches des intervenants à l'enseignement fondamental dépendent du cycle d'études dans lequel ils interviennent. Dans chaque cycle, une classe est prise en charge par un titulaire de classe. Au cycle 1 - précoce, l'équipe pédagogique et éducative encadrant le groupe comprend un instituteur et un éducateur. La fonction principale des surnuméraires est de pallier la différence entre la durée d'enseignement totale et la tâche d'enseignement direct d'un instituteur nommé à la fonction. Font également partie du corps enseignant les titulaires de cours d'appui, les intervenants assurant l'appui intégré et/ou l'assistance en classe (incl. les assistants en langue maternelle), les titulaires de cours d'accueil et les titulaires de cours spécifiques.

2.1.1. Répartition par tâche et par cycle d'études

Tâche	Cycle 1 - précoce		Cycle 1 - préscolaire		Cycle 2-4		Cycles 1 à 4		Total	
Titulaire de classe	231	47.6%	797	82.7%	2432	70.1%	3	2.3%	3463	68.6%
2e intervenant à l'Education précoce	243	50.1%							243	4.8%
Appui langagier en luxembourgeois	3	0.6%	26	2.7%					29	0.6%
Surnuméraire	7	1.4%	115	11.9%	572	16.5%	52	40.6%	746	14.8%
Appui intégré/Assistance en classe	1	0.2%	26	2.7%	134	3.9%	25		186	3.7%
Titulaire de cours d'appui					250	7.2%	16	12.5%	266	5.3%
Titulaire de cours d'accueil					67	1.9%			67	1.3%
Titulaire de cours spécifiques					9	0.3%	2	1.6%	11	0.2%
Personnel socio-éducatif							16	12.5%	16	0.3%
Equipe multiprofessionnelle							6	4.7%	6	0.1%
Tâche administrative					6	0.2%	8	6.3%	14	0.3%
Total	485	100.0%	964	100.0%	3470	100.0%	128	80.5%	5047	100.0%

2.1.2. Répartition par tâche et par statut

Tâche	Instituteurs/trices nommé(e)s		Autres intervenant(e)s		Total	
Titulaire de classe	3252	93.9%	211	6.1%	3463	100.0%
2e intervenant à l'Education précoce	8	3.3%	235	96.7%	243	100.0%
Appui langagier en luxembourgeois	16	55.2%	13	44.8%	29	100.0%
Surnuméraire	264	35.4%	482	64.6%	746	100.0%
Appui intégré/Assistance en classe	106	57.0%	80	43.0%	186	100.0%
Titulaire de cours d'appui	170	63.9%	96	36.1%	266	100.0%
Titulaire de cours d'accueil	38	56.7%	29	43.3%	67	100.0%
Titulaire de cours spécifiques	9	81.8%	2	18.2%	11	100.0%
Personnel socio-éducatif			16	100.0%	16	100.0%
Equipe multiprofessionnelle			6	100.0%	6	100.0%
Tâche administrative	13	92.9%	1	7.1%	14	100.0%
Total	3876	76.8%	1171	23.2%	5047	100.0%
Âge moyen	37,1		40,2			

Personnel enseignant

2.2. Cycle 2 - 4: Corps enseignant, tâches et matières enseignées

2.2.1. Répartition par cycle d'études et par statut

	Cycle d'études	Instituteurs/trices nommé(e)s		Autres intervenant(e)s		Total	
Organisation de la classe selon cycle complet	Cycle 2	171	82.2%	37	17.8%	208	100.0%
	Cycle 3	135	81.8%	30	18.2%	165	100.0%
	Cycle 4	127	76.5%	39	23.5%	166	100.0%
Organisation de la classe selon cycle partiel	Cycle 2.1	325	91.0%	32	9.0%	357	100.0%
	Cycle 2.2	341	92.4%	28	7.6%	369	100.0%
	Cycle 3.1	311	93.1%	23	6.9%	334	100.0%
	Cycle 3.2	349	92.1%	30	7.9%	379	100.0%
	Cycle 4.1	337	94.1%	21	5.9%	358	100.0%
	Cycle 4.2	323	92.6%	26	7.4%	349	100.0%
	Cycles 2 à 4	357	45.5%	428	54.5%	785	100.0%
	Total	2776	80.0%	694	20.0%	3470	100.0%

¹⁾ Intervenants dans plusieurs cycles

2.2.2. Répartition par cycle d'études et par tâche

	Cycle d'études	Titulaires d'une classe		Surnuméraires		Autres tâches	
Organisation de la classe selon cycle complet	Cycle 2	154	82.8%	32	17.2%	22	11.8%
	Cycle 3	115	80.4%	28	19.6%	22	15.4%
	Cycle 4	104	72.7%	39	27.3%	23	16.1%
Organisation de la classe selon cycle partiel	Cycle 2.1	318	94.1%	20	5.9%	19	5.6%
	Cycle 2.2	345	95.3%	17	4.7%	7	1.9%
	Cycle 3.1	313	96.0%	13	4.0%	8	2.5%
	Cycle 3.2	352	94.6%	20	5.4%	7	1.9%
	Cycle 4.1	336	94.4%	20	5.6%	2	0.6%
	Cycle 4.2	329	95.1%	17	4.9%	3	0.9%
	Cycles 2 à 4	66	15.3%	366	84.7%	353	81.7%
	Total	2432	81.0%	572	19.0%	466	15.5%

¹⁾ tâches des autres intervenant(e)s: assistance en classe, cours d'appui, cours d'accueil, appui intégré, cours spécifiques, tâche administrative, personnel socio-éducatif, équipe multiprofessionnelle

Personnel enseignant

2.2.3. Âge moyen des intervenants par cycle d'études

	Cycle d'études	Âge moyen des intervenants
Organisation de la classe selon cycle complet	Cycle 2	34.6
	Cycle 3	37.0
	Cycle 4	35.8
Organisation de la classe selon cycle partiel	Cycle 2.1	34.6
	Cycle 2.2	36.0
	Cycle 3.1	39.3
	Cycle 3.2	39.8
	Cycle 4.1	37.3
	Cycle 4.2	38.1
	Cycles 2 à 4	42.2
	Total	38.3

¹⁾ Intervenants dans plusieurs cycles

2.2.4. Matières enseignées par cycle d'études

	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4	Cycle 2.1	Cycle 2.2	Cycle 3.1	Cycle 3.2	Cycle 4.1	Cycle 4.2	Cycles 2 à 4	Total
Total	208	165	166	357	369	334	379	358	349	785	3470
Allemand	138	96	80	290	321	272	306	291	298	123	2215
	66.3%	58.2%	48.2%	81.2%	87.0%	81.4%	80.7%	81.3%	85.4%	15.7%	63.8%
Français	9	93	79		39	282	318	299	306	83	1508
	4.3%	56.4%	47.6%		10.6%	84.4%	83.9%	83.5%	87.7%	10.6%	43.5%
Luxembourgeois	106	85	77	220	230	196	229	229	212	162	1746
	51.0%	51.5%	46.4%	61.6%	62.3%	58.7%	60.4%	64.0%	60.7%	20.6%	50.3%
Alphabetisation, ouverture aux langues et langues en general	14		1	18	17	3	4	2	3	7	69
	6.7%		0.6%	5.0%	4.6%	0.9%	1.1%	0.6%	0.9%	0.9%	2.0%
Mathématiques	127	89	65	290	321	283	305	296	301	87	2164
	61.1%	53.9%	39.2%	81.2%	87.0%	84.7%	80.5%	82.7%	86.2%	11.1%	62.4%
Eveil aux sciences	138	90		255	296	209	216			127	1331
	66.3%	54.5%		71.4%	80.2%	62.6%	57.0%			16.2%	38.4%
Sciences humaines et naturelles			127					262	256	113	758
			76.5%					73.2%	73.4%	14.4%	21.8%
Arts plastiques	114	103	92	237	261	237	254	260	244	184	1986
	54.8%	62.4%	55.4%	66.4%	70.7%	71.0%	67.0%	72.6%	69.9%	23.4%	57.2%
Education musicale	103	79	70	208	217	170	188	171	160	148	1514
	49.5%	47.9%	42.2%	58.3%	58.8%	50.9%	49.6%	47.8%	45.8%	18.9%	43.6%
Education sportive	132	105	91	218	229	189	225	194	196	192	1771
	63.5%	63.6%	54.8%	61.1%	62.1%	56.6%	59.4%	54.2%	56.2%	24.5%	51.0%
Education morale et sociale	43	36	31	105	93	79	85	76	75	158	781
	20.7%	21.8%	18.7%	29.4%	25.2%	23.7%	22.4%	21.2%	21.5%	20.1%	22.5%

Personnel enseignant

2.2.5. Matières enseignées par statut

	Instituteurs/trices nommé(e)s		Autres intervenant(e)s		Total
Allemand	2062	93.1%	153	6.9%	2215
Français	1406	93.2%	102	6.8%	1508
Luxembourgeois	1487	85.2%	259	14.8%	1746
Alphabétisation, ouverture aux langues et langues en général	63	91.3%	6	8.7%	69
Mathématiques	2030	93.8%	134	6.2%	2164
Eveil aux sciences	1137	85.4%	194	14.6%	1331
Sciences humaines et naturelles	620	81.8%	138	18.2%	758
Arts plastiques	1700	85.6%	286	14.4%	1986
Education musicale	1283	84.7%	231	15.3%	1514
Education sportive	1530	86.4%	241	13.6%	1771
Education morale et sociale	595	76.2%	186	23.8%	781

2.2.6. Matières enseignées par tâche

	Titulaires de classe		Autres tâches		Total
Allemand	2041	92.1%	174	7.9%	2215
Français	1397	92.6%	111	7.4%	1508
Luxembourgeois	1480	84.8%	266	15.2%	1746
Alphabétisation, ouverture aux langues et langues en général	59	85.5%	10	14.5%	69
Mathématiques	2044	94.5%	120	5.5%	2164
Eveil aux sciences	1138	85.5%	193	14.5%	1331
Sciences humaines et naturelles	599	79.0%	159	21.0%	758
Arts plastiques	1691	85.1%	295	14.9%	1986
Education musicale	1268	83.8%	246	16.2%	1514
Education sportive	1482	83.7%	289	16.3%	1771
Education morale et sociale	552	70.7%	229	29.3%	781

Personnel enseignant

3. Corps enseignant par commune

Commune ou syndicat	Cycle 1 - précoce		Cycle 1 - préscolaire		Cycle 2 - 4		Cycles 1 à 4 ¹⁾		Total	
	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s
Bascharage	1	2	11	1	40	7		1	52	11
Beaufort	2	2	4	1	15	4	1		22	7
Beckerich	1	1	3	1	17	3			21	5
Berdorf	1	1	2		10	2	1		14	3
Bertrange	4	4	10	1	38	4			52	9
Bettembourg	6		16	4	71	12			93	16
Bettendorf	1	1	4		14	8		1	19	10
Betzdorf	3	3	9	2	20	7		1	32	13
Bissen	1	2	6	1	19	1		1	26	5
Biwer	2	2	2	1	10	4	1		15	7
Boevange/Attert	1	1	3	2	13	1			17	4
Bourscheid	1	1	2		9			1	12	2
Bous	1	1	3		8	1	1		13	2
Burmerange	1	2	2		9	1			12	3
Clemency	1	1	3	1	14	5			18	7
Colmar-Berg	1	1	3		14	3			18	4
Consdorf			4	1	12	1		1	16	3
Contern	2	3	5		19	1			26	4
Dalheim	1	1	4		16	1			21	2
Diekirch	3	3	8	1	37	4	1	1	49	9
Differdange	11	19	49	6	149	61	2	1	211	87
Dippach	1	1	4	1	18	6			23	8
Dudelange	7	7	33	4	112	22	2	2	154	35
Echternach	2	2	11		36	4			49	6
Ell	1	1	2		8			1	11	2
Erpeldange	1	2	3	2	12	2			16	6
Esch-sur-Alzette	9	14	44	10	141	85	1	6	195	115
Ettelbruck	4	5	16	2	47	14		2	67	23
Feulen	1	2	3		9	4		2	13	8
Fischbach	1	1	2		7			1	10	2
Frisange	2	2	7	4	18	2			27	8
Garnich	1	1	3		10	3		1	14	5
Goesdorf	1	2	2		12			1	15	3
Grevenmacher	2	1	7	3	26	1		1	35	6
Grosbous	1	2	1		5	1	1		8	3

¹⁾ Intervenants dans plusieurs cycles

Personnel enseignant

Commune ou syndicat	Cycle 1 - précoce		Cycle 1 - préscolaire		Cycle 2 - 4		Cycles 1 à 4 ¹⁾		Total	
	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s
Heffingen	1	1	2	1	7	1		1	10	4
Hesperange	9	4	22	1	65	5			96	10
Hobscheid	1	3	5		17	3			23	6
Junglinster	3	4	10	1	36	3		1	49	9
Kayl	3	4	14		50	11		2	67	17
Kehlen	3	2	5	1	24	3			32	6
Koerich	1	1	4	1	15	2			20	4
Kopstal	2	1	5	1	16	4		3	23	9
Larochette	1	2	4	2	13	5			18	9
Lenningen	1	1	3	1	13	1			17	3
Leudelange	1	2	4		11	3			16	5
Lintgen	1	2	5	1	14	3			20	6
Lorentzweiler	2	2	4		16	4		1	22	7
Luxembourg	39	18	118	7	318	88	3	7	478	120
Mamer	5	6	12	1	40	4	3	1	60	12
Mersch	3	6	16	1	49	7	1	2	69	16
Mertert	3	3	6	1	29	2			38	6
Mertzig			5	3	12	3			17	6
Mompach	1	1	2	1	8	2			11	4
Mondercange	2	4	8		31	2		2	41	8
Mondorf-les-Bains	2	2	7		24	3	1		34	5
Niederanven	3	4	7	1	27	2	1		38	7
Nommern	1	1	3		7	2			11	3
Pétange	4	5	22	4	98	36	2	1	126	46
Préizerdaul	1	1	2	1	9	1			12	3
Rambrouch	2	2	5		21	4		4	28	10
Reckange-sur-Mess	1	1	4		12	5		1	17	7
Redange-sur-Attert	1		4	1	15	4	1		21	5
Reisdorf	1	1	3		8	1		1	12	3
Remich	2	1	5	1	20	3		2	27	7
Roeser	2	6	10	3	28	8	1		41	17
Rospport	1	1	5	1	12	2			18	4
Rumelange	2	2	10	3	33	9			45	14
Saeul			1		3	3		1	4	4
Sandweiler	2	3	4	1	17	4			23	8
Sanem	4	5	24	1	78	25	2	3	108	34
Schengen	1	1	3		10	3			14	4
Schieren	1	1	4		9	4			14	5
Schifflange	3	5	16	3	51	14			70	22

Personnel enseignant

Commune ou syndicat	Cycle 1 - précoce		Cycle 1 - préscolaire		Cycle 2 - 4		Cycles 1 à 4 ¹⁾		Total	
	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s	Instituteurs/trices nommé(e)s	Autres intervenant(e)s
Schuttrange	2	4	4	2	19	3			25	9
Septfontaines			1	1	4	1			5	2
Stadbredimus	1	1	2	2	7	3			10	6
Steinfort	2	4	5	1	26	4			33	9
Steinsel	3	4	6	1	22	2		1	31	8
Strassen	3	7	9	1	29	7		1	41	16
Syndicat Billek	3	2	7	1	25	2	1		36	5
Syndicat Harlange			7	3	20	2			27	5
Syndicat Heiderscheid	1	1	4		10	2		3	15	6
Syndicat Medernach	2	4	5	1	15	5			22	10
Syndicat Reuler	1	1	7		26	5			34	6
Syndicat Schoulkauz		1	2	1	10	3	2		14	5
Syndicat Sispolo	2	3	9	2	28	4		3	39	12
Syndicat Synécospport	1	2	6	3	18	1			25	6
Tandel	1	1	4		14	2			19	3
Troisvierges	1	2	6	1	19	7	1	3	27	13
Tuntange	1	1	2	1	8	3			11	5
Useldange			4		8	2			12	2
Vianden		1	5		11	5			16	6
Vichten	1		2	1	8	1			11	2
Wahl			2	1	4			1	6	2
Waldbillig	1	1	3	1	10	2			14	4
Waldbredimus	1	1	1		6			1	8	2
Walferdange	1	7	10	2	30	6		2	41	17
Weiler-la-Tour	2	2	5		13	3			20	5
Weiswampach			3	2	7	2		1	10	5
Wellenstein	1	1	4		9	3			14	4
Wiltz			11	7	31	11			42	18
Wincrange		2	9	1	27	6			36	9
Eis Schoul		1	3	2	3	15	1		7	18
Classes spécialisées de l'Etat Weilerbach	1	1	1		1	4			3	5
Classes spécialisées de l'Etat CHL					4				4	0
CT Kannerhaus Jean					3	1			3	1
Ecole francophone Walferdange					4	1			4	1
Ecole privée Notre-Dame Ste-Sophie					4	9			4	9
bureaux régionaux et instituteurs/trices ressources					12	3	9	14	21	17
Total	227	258	833	131	2776	694	40	88	3876	1171

Personnel enseignant

4. Temps de travail du personnel enseignant

4.1. Temps de travail par cycle d'études

Cycle d'études	Plein temps		Service à temps partiel - 3/4		Service à temps partiel - 1/2 / congé pour travail à mi-temps		Service à temps partiel - 1/4		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Cycle 1 - précoce	404	83.3%	30	6.2%	48	9.9%	3	0.6%	485	100.0%
Cycle 1 - préscolaire	752	78.0%	55	5.7%	150	15.6%	7	0.7%	964	100.0%
Cycle 2-4	2905	83.7%	170	4.9%	373	10.7%	22	0.6%	3470	100.0%
Cycles 1 à 4	80	62.5%	24	18.8%	16	12.5%	8	6.3%	128	100.0%
Total	4141	82.0%	279	5.5%	587	11.6%	40	0.8%	5047	100.0%

4.2. Temps de travail par statut

Statut	Plein temps		Service à temps partiel - 3/4		Service à temps partiel - 1/2 / congé pour travail à mi-temps		Service à temps partiel - 1/4		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Instituteur/-trice nommé(e)	3384	87.3%	108	2.8%	376	9.7%	8	0.2%	3876	100.0%
Autre intervenant(e)	757	64.6%	171	14.6%	211	18.0%	32	2.7%	1171	100.0%
Total	4141	82.0%	279	5.5%	587	11.6%	40	0.8%	5047	100.0%

Personnel enseignant

4.3. Temps de travail par tâche

Tâche	Plein temps		Service à temps partiel - 3/4		Service à temps partiel - 1/2 / congé pour travail à mi-temps		Service à temps partiel - 1/4		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Titulaire de classe	3029	87.5%	89	2.6%	342	9.9%	3	0.1%	3463	100.0%
2e intervenant à l'Education précoce	192	79.0%	28	11.5%	21	8.6%	2	0.8%	243	100.0%
Appui langagier en luxembourgeois	21	72.4%	1	3.4%	6	20.7%	1	3.4%	29	100.0%
Surnuméraire	457	61.3%	108	14.5%	156	20.9%	25	3.4%	746	100.0%
Appui intégré/Assistance en classe	144	77.4%	13	7.0%	23	12.4%	6	3.2%	186	100.0%
Titulaire de cours d'appui	206	77.4%	27	10.2%	32	12.0%	1	0.4%	266	100.0%
Titulaire de cours d'accueil	57	85.1%	7	10.4%	3	4.5%		0.0%	67	100.0%
Titulaire de cours spécifiques	7	63.6%	2	18.2%	1	9.1%	1	9.1%	11	100.0%
Personnel socio-éducatif	14	87.5%	1	6.3%		0.0%	1	6.3%	16	100.0%
Equipe multiprofessionnelle	5	83.3%		0.0%	1	16.7%		0.0%	6	100.0%
Tâche administrative	9	64.3%	3	21.4%	2	14.3%		0.0%	14	100.0%
Total	4141	82.0%	279	5.5%	587	11.6%	40	0.8%	5047	100.0%

4.4. Temps de travail par âge

Âge au 1er septembre 2010	Plein temps		Service à temps partiel - 3/4		Service à temps partiel - 1/2 / congé pour travail à mi-temps		Service à temps partiel - 1/4		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
<25	275	93.5%	12	4.1%	7	2.4%	0	0.0%	294	100.0%
25-29	1031	95.6%	12	1.1%	33	3.1%	2	0.2%	1078	100.0%
30-34	817	84.5%	22	2.3%	127	13.1%	1	0.1%	967	100.0%
35-39	619	79.0%	44	5.6%	120	15.3%	1	0.1%	784	100.0%
40-44	382	73.5%	42	8.1%	93	17.9%	3	0.6%	520	100.0%
45-49	317	69.4%	53	11.6%	80	17.5%	7	1.5%	457	100.0%
50-54	297	70.2%	53	12.5%	61	14.4%	12	2.8%	423	100.0%
55-59	374	77.6%	37	7.7%	60	12.4%	11	2.3%	482	100.0%
60-64	29	69.0%	4	9.5%	6	14.3%	3	7.1%	42	100.0%
Total	4141	82.0%	279	5.5%	587	11.6%	40	0.8%	5047	100.0%

Écoles privées non-subventionnées et internationales

1. Répartition des élèves par école et par ordre d'enseignement

Établissement scolaire	Éducation précoce			Éducation préscolaire			Enseignement primaire			Total		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Ecole Européenne I				149	190	339	436	467	903	585	657	1242
Ecole Européenne II				108	108	216	372	361	733	480	469	949
Ecole Française de Luxembourg	33	34	67	67	94	161	168	196	364	268	324	592
International School	16	18	34	43	63	106	177	166	343	236	247	483
St. George	24	28	52	29	36	65	157	118	275	210	182	392
Waldorf	9	12	21	19	26	45	74	74	148	102	112	214
Ecole privée Notre-Dame Ste Sophie	17	15	32	61	69	130	116	110	226	194	194	388
Montessori L'Enfant Roi	16	25	41	21	28	49				37	53	90
Ecole Charlemagne	4	1	5	2	4	6	7	4	11	13	9	22
Grand Total	119	133	252	499	618	1117	1507	1496	3003	2125	2247	4372
	47,2%	52,8%	100,0%	44,7%	55,3%	100,0%	50,2%	49,8%	100,0%	48,6%	51,4%	100,0%

2. Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers par école et par ordre d'enseignement

Établissement scolaire	Éducation précoce		Éducation préscolaire		Enseignement primaire		Total	
	Luxembourgeois	Étrangers	Luxembourgeois	Étrangers	Luxembourgeois	Étrangers	Luxembourgeois	Étrangers
Ecole Européenne I			5	334	24	879	29	1213
Ecole Européenne II			3	213	30	703	33	916
Ecole Française de Luxembourg		67	8	153	26	338	34	558
International School	1	33	5	101	17	326	23	460
St. George		52	1	64	5	270	6	386
Waldorf	14	7	25	20	109	39	148	66
Ecole privée Notre-Dame Ste Sophie		32	4	126	14	212	18	370
Montessori L'Enfant Roi	10	31	9	40			19	71
Ecole Charlemagne		5		6		11	0	22
Total	25	227	60	1057	225	2778	310	4062
	9,9%	90,1%	5,4%	94,6%	7,5%	92,5%	7,1%	93,1%

3. Répartition des élèves par ordre d'enseignement et par nationalité

Nationalité	Éducation précoce		Éducation préscolaire		Enseignement primaire		Total	
luxembourgeoise	25	9,9%	60	5.3%	225	7.5%	310	7,1%
française	118	46.8%	341	30.5%	709	23.6%	1168	26.7%
britannique	14	5.6%	50	4.5%	234	7.7%	298	6.8%
belge	19	7.5%	85	7.6%	191	6.4%	295	6.7%
italienne	10	4.0%	70	6.3%	201	6.7%	281	6.4%
allemande	4	1,6%	64	5.6%	176	5.9%	244	5.6%
danoise	4	1.6%	22	2.0%	139	4.6%	165	3.8%
espagnole	8	3.2%	36	3.2%	115	3.8%	159	3.6%
suédoise	3	1.2%	40	3.6%	111	3.7%	154	3.5%
américaine	13	5,2%	35	3.1%	91	3.0%	139	3.2%
néerlandaise	2	0.8%	17	1.5%	89	3.0%	108	2.5%
finlandaise		0.0%	29	2.6%	72	2.4%	101	2.3%
autre	32	12.7%	268	24.2%	650	21.7%	950	21.8%
total	252	100.0%	1117	100.0%	3003	100.0%	4372	100.0%

© Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, janvier 2012

29, rue Aldringen

L - 2926 LUXEMBOURG

ISBN: 978-2-87995-071-6

rédaction: Manon Unsen, Martine Wampach

tél.: 247 - 85186 / - 85243

e-mail: manon.unsen@men.lu / martine.wampach@men.lu

<http://www.men.public.lu>

layout: MENFP - Coordination générale